

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
(Séance publique)

ORDRE DU JOUR

Le 17 septembre 2026 à 18 h

Réunion Microsoft Teams
[Rejoindre la réunion maintenant](#)

ou

Siège social de Toronto
116, Cornelius Parkway Toronto

Merci de communiquer avec la secrétaire de séances M^{me} Corine Céline, à celinem@csviamonde.ca, si vous désirez assister en personne à la réunion.

Le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence : **647 244-9631**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, APPEL DES MEMBRES

2. RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES AUTOCHTONES

3. AFFAIRES COURANTES

3.1 Approbation de l'ordre du jour

3.2 Déclaration de conflit d'intérêts

3.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique du Conseil tenue
18 juin 2026

3.4 Questions découlant du procès-verbal de la séance publique du
Conseil tenue le 18 juin 2026

3.4.1 Rapport Bilan de la tournée – Présentations du plan
stratégique Trajectoire 26-30

4. DÉLÉGATION (S'il y lieu)

5. RECONNAISSANCE DU PERSONNEL

5.1 Prix de mérite

6. POINTS D'INFORMATION

6.1 Rapport de la présidence

6.2 Rapport de la direction de l'éducation

6.3 Activités des membres du Conseil

6.4 Calendrier des dates importantes – septembre 2026

6.5 Correspondance

7. PRÉSENTATION D'INITIATIVE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

7.1 Coups de Cœur – Camps d'été

8. RAPPORTS DES SECTEURS

BUREAU DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

8.1 Approbation de la fiche de renseignement du 13 juillet 2026 – Rapport financier trimestriel- trois premiers trimestres (sept 2025 – mai 2026)

8.2 Approbation de la fiche de renseignement du 9 septembre 2026 - Désignation des délégués à l'Assemblée générale extraordinaire de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)

8.3 Nomination des délégués à la 36^e Assemblée générale annuelle (AGA) et la réunion d'affaires du Congrès annuel de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)

AFFAIRES

Sans objet

ÉDUCATION

8.4 Formation prévue pour les journées pédagogiques 2026-2027

8.5 Programmes offerts aux élèves durant l'été 2026

8.6 Bureau d'assistance aux élèves et aux familles (BAEF)

SIEP

8.7 Bilan des projets de réfection des écoles 2024-2025

RESSOURCES HUMAINES

Sans objet

9. RAPPORT DES COMITÉS

COMITÉS STATUTAIRES

9.1 Rapport n° 6 - Comité de participation des parents du 23 juin 2026

9.2 Rapport n° 1 - Comité de Vérification - SPUB du 9 septembre 2026

COMITÉ PERMANENT

Sans objet

10. POLITIQUE

10.1 Politique n° 3,202 – Sorties scolaires

11. AVIS DE MOTION

12. AUTOÉVALUATION

En quoi les interventions et les décisions prises ce soir favorisent les trois axes prioritaires de notre nouveau plan stratégique : la réussite et le bien-être des élèves, l'épanouissement de notre personnel ainsi que le leadership et le rayonnement du Conseil au sein de la communauté? »

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE PUBLIQUE ET PASSAGE À LA SÉANCE HUIS CLOS

14. ADOPTION DES RÉOLUTIONS EN SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE

14.1 QUE le rapport en date du 17 septembre 2026 sur *les Changements au sein du personnel (entre le xxx 2026)* soit reçu

14.2 QUE l'annexe B Sommaire des contrats de plus de 100 000 \$ accordés entre le 1^{er} mai 2026 et le 31 août 2026 soit reçu

14.3 QUE le Conseil entérine la fiche de renseignement du 20 août 2026 intitulée *Mise à jour – Achat nouvelle école élémentaire Chatham*.

15. LEVÉE DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Reconnaissance du Territoire

Le siège social et la ville de Toronto sont situées sur les territoires traditionnels des Nations Mississauga, Haudenosaunee, Wendat, Attiwonderonk et Anishinaabeg, qui occupent ces terres depuis des temps immémoriaux.



Nous reconnaissons les *Mississaugas of the Credit* comme les détenteurs originels des droits et les signataires du *Traité n° 13* (l'entente originel de 1787) ainsi que du *Toronto Purchase* (1818) et nous affirmons que les accords qui y sont stipulés constituent le fondement de notre relation de Nation à Nation.

Au Conseil scolaire Viamonde, nous nous engageons à jouer un rôle continu dans la réconciliation par des actions concrètes fondées sur la vérité, la justice et le respect. Nous sommes reconnaissants.es envers les gardiens originels de cette terre qui ont veillé à ce que nous puissions travailler, nous divertir et vivre sur ces territoires aujourd'hui et à l'avenir.



reconnaissance
du territoire

NON- ADOPTÉ

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE
VIAMONDE - (SÉANCE PUBLIQUE)**

18 juin 2026

Le Conseil s'est réuni en séance publique de **18 h 00 à 19 h 32 et de 20 h 40 à 20 h 42** au siège social, au 116 Cornelius Parkway, à Toronto- Réunion hybride.

Des personnes du public sont présentes en personne et en ligne lors de cette rencontre.

MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS	
Conseiller Benoît Fortin (Président) Toronto (Nord Est)	Conseillère Emmanuelle Richez (Vice-présidente) (en ligne) Essex
Conseillère Kristine Dandavino Haliburton, Northumberland, Peterborough, Durham, Kawartha Lakes et Hastings	Conseiller David Paradis (en ligne – à 19 h 30) Chatham-Kent, Elgin, Haldimand-Norfolk, Lambton, Oxford (Sarnia)
Conseillère Hanane Diakité York (en ligne)	Conseiller David O'Hara (18 h 02) Waterloo, Wellington Middlesex, Perth et Huron
Conseiller Pierre Gregory Hamilton-Wentworth, Halton et Brant	Conseiller Yvon Rochefort Peel
Conseiller Éric Lapointe Bruce, Dufferin, Grey et Simcoe	Conseillère Anna-Karyna Ruszkowski Toronto (Centre)
Conseillère Geneviève Oger Toronto (Ouest)	Conseiller Marcel J. Tikeng Niagara, Fort Eric, Port Colborne, Thorold, Welland, Niagara Falls, Pelham, Wainfleet et Niagara-on-the-Lake
ÉLÈVES CONSEILLÈRES	
M^{lle} Juliette Abbat-Fraser	M^{lle} Heidi Pirbhai
M^{lle} Nithilla Vishvakanthan	
MEMBRES DE L'ADMINISTRATION PRÉSENTS	
M. Sébastien Fontaine (absent) Directeur de l'éducation	M^{me} Tricia Verreault Surintendante des services corporatifs
M^{me} Dounia Bakiri Surintendante de l'éducation	M. Jason Rodrigue Surintendant des services corporatifs et trésorier
M. Martin Boudreault Surintendant de l'éducation	M^{me} Sonia Likibi Directrice exécutive, ressources humaines et rémunération
M. Hugues Kamga Wambo Surintendant de l'éducation	M. Olivier St-Maurice (en ligne) Surintendant de l'éducation

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE - (SÉANCE PUBLIQUE)

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION PRÉSENTS	
M. Miguel Ladouceur Directeur exécutif de l'immobilisation, de l'entretien et de	M^{me} Isabelle Turcotte Surintendante de l'éducation
Steve Lapierre Directeur exécutif, communications, et partenariats recrutement	M^{me} Corine Céline Secrétaire de séances

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET APPEL DES MEMBRES

Le président, conseiller Fortin, déclare la séance publique du 18 juin 2026 ouverte à 18 h 00 et procède à l'appel des membres.

2. RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES DES PEUPLES AUTOCHTONES

La conseillère Dandavino fait la lecture de la reconnaissance des territoires des peuples autochtones.

Ensuite les membres visionnent une vidéo de la chanson « *mitêh* » en langue Crie des élèves de la Chorale de l'École secondaire Michelle-O'Bonsawin.

<https://www.youtube.com/watch?v=IpiK2wTrCn0>

3. AFFAIRES COURANTES

3.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion 1, Résolution 26-425		
QUE soit adopté tel que présenté l'Ordre du jour de la réunion ordinaire publique du 18 juin 2026.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Geneviève Oger	Yvon Rochefort	ADOPTÉE

3.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucune déclaration de conflit d'intérêts.

3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026

Les membres du Conseil ont procédé à une révision du procès-verbal de la séance publique du 21 mai 2026.

Motion 2, Résolution 26-426		
QUE soit adopté tel que présenté le Procès-verbal de la réunion ordinaire publique du Conseil tenue le 21 mai 2026.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Anna-Karyna Ruszkowski	Yvon Rochefort	ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE - (SÉANCE PUBLIQUE)

3.4 QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU 21 MAI 2026

Le conseiller Gregory sollicite une mise à jour concernant les présentations du Plan stratégique dans les écoles, incluant le nombre de participants. L'administration note la demande et assurera un suivi.

4. DÉLÉGATION

Aucune délégation

5. RECONNAISSANCE DU PERSONNEL

5.1 Prix de mérite

M^{me} Tricia Verreault, surintendante des services corporatifs, présente les Prix de mérite dans le cadre de la réunion du Conseil de juin 2026.

Les trois personnes lauréates sont :

- 1.** M^{me} Ashley Hoover – Enseignante à École secondaire Gaétan-Gervais - Oakville
- 2.** M. Luc Fournier – Enseignant – École élémentaire Gabrielle Roy – Toronto
- 3.** M^{me} Nila Rajagopal – Enseignante – École secondaire Michelle-O'Bonsawin - Toronto

Un discours est prononcé pour chaque personne par le conseiller ou la conseillère de leur région.

En premier lieu, le conseiller Gregory fait un discours pour M^{me} Ashley Hoover :

M^{me} Ashley Hoover se distingue par son engagement exceptionnel envers le bien-être, la réussite et l'épanouissement des élèves. Enseignante d'éducation physique, d'anglais et de sciences sociales à l'École secondaire Gaétan-Gervais d'Oakville, elle démontre un dévouement constant et une énergie rassembleuse, en contribuant chaque jour à faire du sport et de la vie scolaire des leviers d'engagement, de persévérance et de développement personnel.

Chaque matin, dès 7 h, elle ouvre les portes du gymnase afin d'offrir aux élèves un environnement structuré et sécuritaire où ils peuvent bouger, se dépasser et commencer leur journée dans les meilleures conditions. Ce geste quotidien, qu'elle accomplit malgré un long trajet pour se rendre à l'école, témoigne de sa générosité, de son sens du devoir et de sa volonté d'aller au-delà des attentes pour répondre aux besoins de ses élèves.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE - (SÉANCE PUBLIQUE)

Entraîneuse dévouée auprès des équipes sportives de la 7^e à la 12^e année, M^{me} Hoover joue également un rôle essentiel dans le développement des programmes sportifs de l'école, tant par son accompagnement des élèves que par son soutien et son mentorat auprès de ses collègues. Son leadership dépasse les murs de l'école, notamment par sa participation au comité exécutif de la HSSAA, où elle contribue activement au rayonnement du sport scolaire francophone.

Son implication s'étend à l'ensemble de la vie étudiante. Par l'organisation de collectes de fonds, l'accompagnement des équipes lors de compétitions et la création de nouvelles occasions sportives comme le flag-football et le baseball, elle répond aux intérêts des élèves tout en favorisant l'inclusion, le sentiment d'appartenance et l'esprit d'équipe.

Née à Windsor, M^{me} Ashley Hoover incarne un modèle de leadership positif d'engagement et de bienveillance. Son apport remarquable à la communauté scolaire lui vaut pleinement le prix de mérite et son inscription au tableau d'honneur du Conseil

M^{me} Ashley Hoover remercie le Conseil pour ce prix de mérite.

La conseillère Ruszkowski fait la lecture du discours en hommage à M. Luc Fournier :

M. Luc Fournier se distingue par sa bienveillance exceptionnelle, son engagement indéfectible envers ses élèves et sa capacité remarquable à transformer les premières années de scolarité en souvenirs positifs et marquants. Enseignant en maternelle-jardin depuis plusieurs années, il accompagne les tout-petits avec une sensibilité, une créativité et un professionnalisme qui laissent une empreinte durable dans leur parcours.

Maître de la pédagogie universelle et de la différenciation pédagogique, M. Luc sait reconnaître les besoins, les forces et le rythme d'apprentissage de chaque enfant. Il crée un environnement inclusif où tous les élèves se sentent accueillis, valorisés et capables de réussir. Sa classe est un lieu où la curiosité est nourrie et où le plaisir d'apprendre occupe une place centrale.

Au-delà de ses grandes compétences pédagogiques, M. Luc se démarque par son approche chaleureuse et son lien authentique avec les élèves, les familles et ses collègues. Sa créativité lui permet de transformer les petites particularités du quotidien en occasions d'apprentissage et de rassemblement. À titre d'exemple, il a été porté aux oreilles du Conseil, qu'il n'y a pas si longtemps, ses élèves ont adopté le mot « patate! » comme une expression utilisée à toutes les sauces et provoquant le rire de tous les amis de la classe. Saisissant l'occasion, il a composé une chanson originale sur ce thème, que ses jeunes élèves ont apprise et interprété lors d'un spectacle de l'école. Cette création unique a su faire rire le public et célébrer la personnalité et la spontanéité de son groupe-classe.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE - (SÉANCE PUBLIQUE)

Par son écoute attentive, sa présence rassurante, sa candeur et sa passion pour l'enseignement, M. Luc Fournier contribue chaque jour à bâtir un milieu scolaire empreint de respect, de joie et de bienveillance. Il incarne avec éclat les valeurs du Conseil scolaire Viamonde et ainsi, mérite pleinement le prix de mérite et son inscription au tableau d'honneur.

M. Luc Fournier remercie le Conseil pour ce prix de mérite.

Finalement, la conseillère Ruszkowski fait la lecture du discours en reconnaissance de M^{me} Nila Rajagopal :

M^{me} Rajagopal est accompagnée par la direction de l'École secondaire Michelle-O'Bonsawin, M. Francis Cronier-Therault, la direction adjointe M^{me} Geneviève Lip, ainsi que son collègue M. Éric Séguin.

M^{me} Nila Rajagopal se démarque par sa passion contagieuse pour la musique, sa créativité exceptionnelle et son engagement à faire rayonner les talents de ses élèves. Depuis son arrivée à l'École secondaire Michelle-O'Bonsawin, elle a su bâtir un programme musical dynamique et rassembleur qui occupe désormais une place importante dans la vie scolaire.

Grâce à son expertise en musique vocale et à son approche pédagogique inspirante, M^{me} Rajagopal réussit à éveiller l'intérêt et la confiance de tous ses élèves. Dans ses cours, les jeunes explorent une grande variété d'instruments et développent leurs habiletés musicales dans un environnement où l'effort, la collaboration et le plaisir de créer sont au cœur des apprentissages. En peu de temps, ses élèves sont parvenus à maîtriser le jeu d'ensemble avec une assurance et une qualité de prestation remarquables.

Sa contribution va bien au-delà de la salle de classe. La chorale qu'elle a fondée est rapidement devenue un incontournable de l'école et une source de fierté pour ses membres. En proposant un répertoire riche et diversifié, en initiant les élèves à des harmonies complexes et en valorisant les forces uniques de chacun, elle permet aux jeunes de vivre des expériences artistiques enrichissantes. Sous sa direction, la chorale a participé à plusieurs événements communautaires et à un festival de musique, suscitant un engouement tel, que le nombre de choristes a triplé en seulement une année!

Toujours animée par le désir d'offrir de nouvelles occasions d'expression aux élèves, M^{me} Rajagopal a également ajouté à son engagement la co- production de la comédie musicale *Annie Jr.*, mobilisant plus d'une cinquantaine d'élèves dans cette aventure artistique d'envergure.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE - (SÉANCE PUBLIQUE)

Par son énergie, son dévouement et sa capacité à révéler le potentiel de chaque jeune, M^{me} Nila Rajagopal contribue à créer une culture scolaire vibrante où les arts deviennent un puissant vecteur d'appartenance, de confiance et d'épanouissement. En incarnant brillamment les valeurs Viamonde, nous sommes ravis de lui décerner le prix de mérite et d'inscrire son nom au tableau d'honneur du Conseil.

M^{me} Nila Rajagopal remercie chaleureusement toute l'équipe et exprime leur grande fierté de faire partie de Viamonde, suivie par une prise de photo.

Les noms des personnes lauréates seront affichés sur le site Web du Conseil.

5.2 Reconnaissance de l'élève conseillère sortante

Le président du Conseil, M. Fortin exprime sa sincère reconnaissance à l'élève conseillère sortante, Juliette Abbat-Fraser, pour son dévouement, sa participation active et sa précieuse contribution à la table du Conseil.

Par son engagement soutenu, son leadership inclusif et sa volonté de créer des occasions de participation pour les autres, Juliette a eu un impact significatif au sein de sa communauté scolaire et francophone.

Juliette poursuivra ses études à l'Université de McGill pour un baccalauréat en arts, dans un nouveau programme spécialisé nommé *Population and Global Health*, soit Population et Santé mondiale.

Ensuite Juliette remercie toutes les personnes qui ont contribué à son parcours et l'ont soutenue dans l'exercice de ses fonctions à titre d'élève conseillère.

6. POINTS D'INFORMATION

6.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Sans objet

6.2 RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

Rapport du Directeur de l'éducation – 18 juin 2026

Alors que nous arrivons au terme d'une autre année scolaire riche en réalisations, en découvertes et en moments marquants, je profite de cette tribune pour souligner les nombreuses raisons de célébrer qui ont animé notre communauté scolaire au cours des dernières semaines.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE - (SÉANCE PUBLIQUE)

D'abord, le 17 juin (hier!), nous avons franchi une étape historique avec la pelletée de terre officielle lançant la construction de notre future école élémentaire d'Ajax.

Attendue depuis plus de 25 ans par la communauté francophone locale, cette nouvelle école ouvrira ses portes en septembre 2027 et permettra à encore plus de familles de vivre leur parcours scolaire en français, près de chez elles. Cet investissement majeur témoigne de la vitalité de notre réseau scolaire et de la confiance que les familles accordent à l'éducation en langue française.

Le 27 mai dernier, le Conseil scolaire Viamonde et l'Université de l'Ontario français ont officialisé un partenariat stratégique visant à renforcer l'écosystème de l'éducation en langue française en Ontario. Cette entente favorisera notamment l'accueil de stagiaires en enseignement dans nos écoles, le développement de formations professionnelles adaptées aux réalités du terrain ainsi que la réalisation de projets de recherche-action en éducation. Elle ouvrira également la porte à de nouvelles occasions de perfectionnement pour notre personnel grâce à des ateliers spécialisés, des micro-certificats et des qualifications additionnelles.

Au cours des dernières semaines, les membres du Conseil et l'équipe de direction ont poursuivi les rencontres de présentation de notre nouveau plan stratégique auprès des conseils d'école et des communautés. Merci aux membres du Conseil d'avoir pris le temps de participer à cette tournée des régions.

Nous sommes maintenant prêts à entreprendre le déploiement officiel du plan stratégique et de mettre en place des projets phares et des initiatives structurantes, dès la rentrée scolaire de septembre, afin d'atteindre nos objectifs stratégiques autour de la réussite et du bien-être des élèves, de l'épanouissement de notre personnel, de même que du leadership et du rayonnement du Conseil dans ses communautés.

Pendant que nous préparons l'arrivée de futurs élèves, nous nous apprêtons également à célébrer le départ d'une cohorte exceptionnelle. La semaine prochaine, Viamonde reconnaîtra les 617 élèves de 12^e année qui recevront leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario dans l'une des 16 écoles secondaires du Conseil. Je tiens à les féliciter chaleureusement pour leur persévérance, leur engagement et les efforts qu'ils et elles ont déployés tout au long de leur parcours scolaire.

Nous leur souhaitons beaucoup de succès dans les études, les carrières et les projets qu'elles et ils entreprendront au cours des prochaines années. Ces jeunes porteront avec eux les valeurs et les compétences acquises au sein de nos écoles et continueront, j'en suis convaincu, à faire rayonner la francophonie partout où la vie les mènera.

Dans nos écoles élémentaires, les activités *Bienvenue à la maternelle* se sont poursuivies tout au long des mois de mai et juin.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE - (SÉANCE PUBLIQUE)

Ces rencontres permettent aux enfants qui feront leur première rentrée en septembre de découvrir leur nouvelle école, de rencontrer le personnel et de se familiariser avec leur futur environnement d'apprentissage. Elles constituent également un moment important pour rassurer les familles et répondre à leurs questions alors qu'elles amorcent cette transition, de la maison ou de la garderie, vers l'école.

Ce mois-ci a également été marqué par de nombreuses fêtes champêtres, célébrations communautaires et rassemblements organisés partout sur notre territoire. J'ai eu le plaisir, tout comme les membres de l'équipe des surintendances et certains membres du Conseil, de participer à plusieurs de ces événements qui témoignent du dynamisme de nos écoles et de la force des liens qui unissent nos communautés. Je tiens à remercier sincèrement les conseils d'école, les bénévoles, les parents et les membres du personnel qui consacrent temps et énergie à l'organisation de ces activités rassembleuses qui contribuent grandement au sentiment d'appartenance de nos élèves et de leurs familles.

Les derniers mois ont également été marqués par une multitude de réussites chez nos élèves. Qu'il s'agisse de concours académiques, sportifs, artistiques, technologiques ou communautaires, nos élèves continuent de se démarquer par leur créativité, leur talent, leur leadership et leur engagement. Je vous invite à visiter nos plateformes de médias sociaux ainsi que notre site Web afin de découvrir plusieurs de ces réalisations inspirantes. Nous avons véritablement la chance de compter sur des élèves remarquables qui représentent fièrement leurs écoles et notre Conseil. Une preuve supplémentaire de notre positionnement de conseil numéro 1 pour la réussite en Ontario!

Le mois de juin est aussi l'occasion de souligner le Mois national de l'histoire autochtone ainsi que le Mois des fiertés. Partout dans nos écoles, des activités pédagogiques ont permis aux élèves d'approfondir leur compréhension de la diversité des expériences humaines, de mieux connaître les contributions des Premières Nations, des Métis et des Inuits, et de réfléchir à l'importance du respect, de l'inclusion et de l'ouverture envers les autres.

Enfin, lors de la séance du Conseil de ce soir, les membres seront appelés à étudier et à approuver le budget 2026-2027. Cet exercice annuel important permet d'assurer une gestion responsable des ressources publiques tout en maintenant la réussite et le bien-être des élèves comme priorité absolue. Je remercie l'équipe des finances, sous le leadership du surintendant des services corporatifs, Jason Rodrigue, pour son travail rigoureux dans la préparation du budget et bien sûr, toute l'équipe exécutive pour sa souplesse, sa créativité, son sens de l'innovation et son engagement à poursuivre la livraison de services de grande qualité, malgré les limites budgétaires avec lesquelles nous devons conjuguer.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE - (SÉANCE PUBLIQUE)

Au nom de toute l'équipe du Conseil scolaire Viamonde, je vous remercie pour votre engagement, votre confiance et votre collaboration tout au long de l'année scolaire. Je vous souhaite un été reposant, sécuritaire et rempli de beaux moments en famille. Nous aurons le plaisir de vous retrouver en septembre pour amorcer ensemble une année scolaire pleine de défis et d'opportunités nouvelles!

À bientôt,

M^{me} Tricia Verreault, surintendante des services corporatifs,
pour le directeur de l'éducation, Sébastien Fontaine.

6.3 RAPPORT DES ÉLÈVES CONSEILLÈRES SUR LES ACTIVITÉS DANS LES ÉCOLES

RAPPORT DES ÉLÈVES CONSEILLÈRES – JUIN 2026

Chères élèves, conseillères, conseillers, membres de l'administration et parents,

Alors que l'année scolaire 2025-2026 arrive à sa fin, nous sommes heureuses de vous présenter ce dernier rapport de l'année. Cette rencontre représente une belle occasion de revenir sur les nombreuses réussites, initiatives et moments marquants qui ont animé les écoles secondaires du Conseil scolaire Viamonde au cours des dernières semaines.

À l'approche de la période estivale, il est inspirant de constater tout ce qui a été accompli depuis le début de l'année scolaire. Les élèves, les membres du personnel et les communautés scolaires ont démontré un engagement remarquable, favorisant la réussite, le bien-être et le sentiment d'appartenance de tous.

La transition vers la prochaine année est en cours. Les élections des conseils des élèves 2026-2027 contribuent à insuffler une nouvelle énergie et à favoriser l'engagement actif des jeunes tout au long de leur parcours scolaire.

L'École secondaire Étienne-Brûlé s'est distinguée par une programmation riche et rassembleuse. Le 7 mai, les élèves finissants ont organisé un lave-auto afin d'amasser des fonds pour leur bal des finissants. Grâce à la forte participation de la communauté, cette activité a connu un grand succès.

Plusieurs activités ont permis de mettre en valeur la diversité culturelle de l'école. Un dîner partagé soulignant le Mois du patrimoine arabe a réuni élèves, familles et membres du personnel autour de mets traditionnels et de prestations artistiques.

Les activités culturelles et communautaires ont connu une excellente participation. Par exemple, durant le Mois du patrimoine juif canadien, diverses activités ont favorisé une meilleure compréhension des différentes communautés.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE - (SÉANCE PUBLIQUE)

Le 13 mai, les élèves de la 9^e à la 12^e année de l'École secondaire Roméo Dallaire ont participé à un atelier portant sur la lutte contre la discrimination envers les communautés musulmanes et juives. Au niveau de l'Éducation autochtone (EDAU), l'école a également souligné la Journée de la Robe rouge ainsi que la campagne Moose Hide

« La Journée de la Campagne Moose Hide est un jour de cérémonie où la population canadienne est appelée à se rassembler pour s'élever contre la violence envers les femmes et les enfants et prendre des mesures concrètes pour poursuivre notre cheminement collectif vers la réconciliation ». Pour plus d'informations, consultez le site officiel au : : [Campagne Moose Hide | Ensemble, nous changeons les choses!](#)

La Semaine de la santé mentale, du 4 au 8 mai dernier, a permis de sensibiliser les élèves à l'importance du bien-être psychologique. Par exemple, à Roméo-Dallaire, une journée dédiée au bien-être a offert aux élèves plusieurs activités, notamment des séances de yoga, des ateliers artistiques ainsi que des sorties au Treetop Trekking, à Alt Rock et au Cedar Links Golf Club. Le club de robotique a également représenté l'école lors de la compétition Zone01.

À l'École secondaire Ronald-Marion, plusieurs sorties éducatives ont été organisées notamment au Théâtre français de Toronto, à Claremont ainsi qu'à l'Université d'Ottawa dans le cadre du camp d'anticipation du programme MHS. Les élèves ont participé à de nombreux concours et événements sportifs, dont le concours Mathematica, le concours Gauss de l'Université de Waterloo, des tournois de soccer, le championnat de volleyball ainsi que le tournoi de Génie en herbe. Grâce aux cours d'activités de plein air et au programme MHS Sports, plusieurs élèves ont vécu des expériences enrichissantes en vélo de montagne, en camping et en escalade extérieure.

L'École secondaire Michelle-O'Bonsawin a souligné l'importance de la vérité et de la Réconciliation lors de la journée de l'Arbre de la Réconciliation. Éléves, membres du personnel, leaders communautaires et dignitaires se sont réunis afin de réfléchir aux relations avec les communautés autochtones et aux moyens de poursuivre les efforts de réconciliation.

Un moment particulièrement marquant a été la plantation d'un arbre autochtone dans le jardin de l'école. Symbole de croissance, de résilience et d'espoir, cet arbre représente l'engagement collectif envers les générations futures.

Les participants ont également eu l'honneur de rencontrer l'Honorable Michelle O'Bonsawin, juge à la Cour suprême du Canada. Son parcours et son engagement envers la justice ont inspiré de nombreux jeunes et rappellent l'importance du leadership et de la persévérance. Cette journée a démontré que la réconciliation se construit grâce au dialogue, à l'éducation et à des gestes concrets qui contribuent à bâtir un avenir plus inclusif.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE - (SÉANCE PUBLIQUE)

Pour lire l'article rédigé par les communications du Conseil, consultez : [Un arbre pour la réconciliation à l'École secondaire Michelle-O'Bonsawin](#).

Finalement, la semaine du 25 mai, le Conseil a fièrement été l'hôte du 37^e édition du tournoi provincial d'improvisation de **l'Afolie**, sous le thème évocateur « *un tournoi qui donne la chair de poule* ». Cet événement rassemble des élèves de la 9^e à la 12^e année provenant de partout en Ontario français. Un grand merci à l'équipe du Service ECLC – volet animation culturelle, sous la supervision de M^{me} Anjali Hall, qui travaille en étroite collaboration avec l'École secondaire Franco-Niagara afin d'accueillir plus de 200 élèves pour cette rencontre d'envergure.

Parmi les 32 équipes participantes, les équipes du Conseil scolaire Viamonde qui nous ont représenté avec brio :

- Les Vipères de Roméo-Dallaire (Barrie)
- Les Sacrés bleus et jaunes de l'École secondaire Gabriel-Dumont (London)
- Les Improterrestres de David-Saint-Jacques (Kitchener)
- Les Lions de Franco-Niagara (Welland)

En conclusion, nous sommes très fières de pouvoir présenter ce dernier rapport de l'année scolaire. Les nombreuses initiatives mises en place dans nos écoles témoignent du dynamisme, de la créativité et de l'engagement des élèves, des membres du personnel et des communautés scolaires. Nous tenons finalement à remercier tous ceux et celles qui ont contribué au succès de cette année scolaire et nous vous souhaitons un très bel été. Nous avons déjà hâte de voir tout ce que la prochaine année nous réservera.

Sincèrement,

Vos élèves conseillères

Juliette Abbat-Fraser et Heidi Pirbhai

6.4 ACTIVITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport sur les *Activités des membres du Conseil* pour la période du 18 mai au 18 juin 2026.

6.5 CALENDRIER DES DATES IMPORTANTES – JUIN 2026

Les membres du Conseil sont informés des journées et semaines qui sont soulignées pour le mois de juin 2026. Le *Calendrier des dates importantes* alimente également les éléments affichés au site web des écoles et du Conseil.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE - (SÉANCE PUBLIQUE)

6.6 CORRESPONDANCE

6.6.1 Lettre de réponse à la délégation – *Unplugged Canada*

Les membres du Conseil prennent connaissance de la correspondance.

Motion 3, Résolution 26-427		
QUE la correspondance en date du 18 juin 2026 sur la <i>Lettre de réponse à la délégation – Unplugged Canada</i> soit reçue.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Kristine Dandavino	Geneviève Oger	ADOPTÉE

7. PRÉSENTATION D'INITIATIVE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Sans objet

8. RAPPORTS DES SECTEURS

BUREAU DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

8.1 Assermentation de la nouvelle élève conseillère scolaire

M^{me} Tricia Verreault, surintendante des services corporatifs, présente officiellement la nouvelle élève conseillère élue, **Nithilla Vishvakanthan** à la table du Conseil. Nithilla est une élève en 10^e année de l'École secondaire Jeunes sans frontières. Elle remplacera Juliette Abbat-Fraser qui termine son mandat.

Nithilla est ensuite invitée à prononcer son assermentation. Elle siégera à la table du Conseil à compter du 1^{er} août 2026, et ce, jusqu'au 31 juillet 2028.

8.2 Approbation de la fiche de renseignements du 26 mai 2026 – Sortie éducative

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport de la fiche de renseignements sur la Sortie éducative reçue le 27 avril 2026.

Motion 4, Résolution 26-428		
QUE le rapport en date du 18 juin 2026 intitulé <i>Approbation de la fiche de renseignements du 26 mai 2026 – Sortie éducative</i> soit reçu.		
QUE la demande, pour le voyage à Montréal, Québec, pour l'École secondaire Jeunes sans frontières, soit approuvée.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
David O'Hara	Anna-Karyna Ruszkowski	ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE - (SÉANCE PUBLIQUE)

AFFAIRES

8.3 Budget 2026-2027

M. Rodrigue, surintendant des services corporatifs et trésorier, présente le budget 2026-2027 aux membres du Conseil. Il présente les principaux éléments qui influencent les décisions budgétaires ainsi que l'alignement des ressources dans le cadre de l'élaboration des prévisions budgétaires 2026-2027.

M. Rodrigue amorce sa présentation en abordant les subventions et les responsabilités des conseils scolaires, telles que définies par le Ministère. Il poursuit avec un survol des effectifs ainsi que de la dotation dans les écoles et les secteurs. Il souligne également que le Conseil a adopté son nouveau plan stratégique, lequel est reflété dans le budget et s'articule autour de trois axes prioritaires.

Malgré les défis financiers et les pressions exercées sur les budgets de fonctionnement et de transport, le Conseil demeure résolu à offrir aux élèves francophones un environnement d'apprentissage inclusif, stimulant et propice à leur réussite.

Les recommandations budgétaires présentées reflètent un effort soutenu pour assurer un équilibre responsable des ressources, tout en répondant aux besoins croissants des écoles et des élèves. M. Rodrigue remercie l'équipe administrative pour le travail rigoureux réalisé dans le cadre de la préparation du budget.

Une période de questions s'en suit.

Motion 5, Résolution 26-429		
QUE le rapport en date du 18 juin 2026 sur <i>les Prévisions budgétaires 2026-2027</i> soit reçu.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Kristine Dandavino	Marcel Tikeng	ADOPTÉE
QUE le Conseil approuve l'utilisation de 2 553 494 \$ de l'excédent accumulé pour équilibrer le budget. QUE le Conseil approuve le budget 2026-2027 de 304 292 999 \$ tel présenté dans les documents en annexe. QUE le Conseil approuve les changements de dotation du personnel pour les écoles et les services et secteurs tel que présentés. QUE le Conseil autorise la direction de l'éducation à procéder à l'embauche supplémentaire nécessaire du personnel enseignant, du personnel d'aide à l'enseignement et du personnel de la petite enfance selon la variance des effectifs scolaires.		

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE - (SÉANCE PUBLIQUE)

QUE le Conseil autorise la direction de l'éducation à procéder à l'embauche du personnel qui sera nécessaire pour pourvoir à des postes financés par des subventions spéciales accordées après l'approbation du budget.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Kristine Dandavino	Marcel Tikeng	ADOPTÉES

ÉDUCATION

8.4 Plan annuel de l'éducation spécialisée 2026-2027

Les membres du Conseil prennent connaissance du *Plan annuel de l'éducation spécialisée 2026-2027*. Le plan sera mis à la disposition du public sur le site Web du Conseil et sera soumis au ministère de l'Éducation avant le 31 juillet 2026.

Motion 6, Résolution 26-430		
QUE le rapport en date du 18 juin 2026 intitulé <i>Plan annuel de l'éducation spécialisée 2026-2027</i> soit reçu		
QUE le Conseil approuve le <i>Plan annuel de l'éducation spécialisée 2026-2027</i> révisé en date du 18 juin 2026.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
David O'Hara	Éric Lapointe	ADOPTÉES

RESSOURCES HUMAINES

Sans objet

SIEP

Sans objet

9. RAPPORT DES COMITÉS

COMITÉS STATUTAIRES

9.1 Rapport n° 4 - Comité de Vérification - SPUB du 8 juin 2026

Prochaine réunion : le mardi 9 septembre 2026

Motion 7, Résolution 26-431		
QUE le rapport en date du 18 juin 2026 intitulé <i>Rapport n° 4 du comité de vérification - Séance publique</i> soit reçu.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Marcel Tikeng	Pierre Gregory	ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE - (SÉANCE PUBLIQUE)

9.2 Rapport n° 10 - Comité consultatif de l'éducation spécialisée CCÉS du 9 juin 2026

Prochaine réunion : le mardi 13 octobre 2026

Motion 8, Résolution 26-432		
QUE le rapport en date du 18 juin 2026 intitulé <i>Rapport n° 10 du comité consultatif de l'éducation spécialisée</i> soit reçu		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Pierre Gregory	Marcel Tikeng	ADOPTÉE

9.3 Rapport n° 5 - Comité de Participation des parents CPP du 26 mai 2026

Prochaine réunion : le mardi 22 septembre 2026

Motion 9, Résolution 26-433		
QUE le rapport en date du 18 juin 2026 intitulé <i>Rapport n° 5 - Comité de participation des parents</i> soit reçu.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Yvon Rochefort	Kristine Dandavino	ADOPTÉE

COMITÉ PERMANENT

9.4 Rapport n° 3 du Comité de Gouvernance du 27 mai 2026

Prochaine réunion : le mercredi 7 octobre 2026

Motion 10, Résolution 26-434		
QUE le rapport en date du 18 juin 2026 intitulé <i>Rapport n° 3 du Comité de Gouvernance</i> soit reçu.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Pierre Gregory	Geneviève Oger	ADOPTÉE

10. POLITIQUES

10.1 Politique n° 1,101 – Établissement des politiques et des directives administratives du Conseil

Les membres du Conseil prennent connaissance de la Politique n° 1,101 - *Établissement des politiques et des directives administratives du Conseil*.

Motion 11, Résolution 26-435		
QUE le rapport en date du 18 juin 2026 portant sur la <i>Politique révisée n° 1,101 Établissement des politiques et directives administratives du Conseil</i> soit reçu.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Pierre Gregory	Anna-Karyna Ruszkowski	ADOPTÉE

QUE le Conseil approuve la Politique n° 1,101 *Établissement des politiques et directives administratives du Conseil* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE
VIAMONDE - (SÉANCE PUBLIQUE)**

Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Pierre Gregory	Anna-Karyna Ruszkowski	ADOPTÉE

10.2 Politique n° 2,106 - Accès à information et protection de la vie privée

Les membres du Conseil prennent connaissance de la Politique n° 2,106 - Accès à information et protection de la vie privée.

Motion 12, Résolution 26-436		
QUE le rapport en date du 18 juin 2026 intitulé - <i>Politique révisée n° 2,106 – Accès à l’information et protection de la vie privée</i> soit reçu		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Kristine Dandavino	Yvon Rochefort	ADOPTÉE

QUE le Conseil approuve la Politique no 2,106 – <i>Accès à l’information et protection de la vie privée</i> telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Kristine Dandavino	Yvon Rochefort	ADOPTÉE

11. AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion

12. AUTOÉVALUATION

En quoi les interventions et les décisions prises ce soir favorisent les trois axes prioritaires de notre nouveau plan stratégique : la réussite et le bien-être des élèves, l’épanouissement de notre personnel ainsi que le leadership et le rayonnement du Conseil au sein de la communauté? »

Les membres du Conseil remercient l’administration pour la qualité des échanges ainsi que pour le professionnalisme dont elle a fait preuve tout au long des discussions.

Les membres de la table soulignent avoir apprécié l’écoute de la chanson en langue autochtone, interprétée par la chorale de l’École secondaire Michelle-O’Bonsawin sous la direction de leur enseignante. Ils reconnaissent également la plantation d’un pin blanc, symbole de paix, comme un geste concret témoignant de l’engagement de la communauté scolaire envers la vérité et la réconciliation avec les peuples autochtones.

Les membres de la table expriment leur grande appréciation à l’égard de l’initiative des Prix de Mérite. Ils proposent qu’à l’avenir, un courriel soit transmis à la direction de l’école de la personne récipiendaire afin que cette reconnaissance puisse être partagée avec l’ensemble de la communauté scolaire.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL SCOLAIRE
VIAMONDE - (SÉANCE PUBLIQUE)**

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE PUBLIQUE ET PASSAGE À LA SÉANCE HUIS CLOS

À 19 h 32 la séance publique est ajournée et la séance en huis clos débute.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Kristine Dandavino	Yvon Rochefort	ADOPTÉE

Retour à la séance publique à 20 h 40

14. ADOPTION DES RÉSOLUTIONS DE LA SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE

Motion 13, Résolution 26-437		
QUE les résolutions de la séance à huis clos sur les points ci-dessous soient transférées en séance publique.		
14.1 QUE le rapport en date du 18 juin 2026 sur <i>les Changements au sein du personnel (entre le 1^{er} et le 31 mai 2026)</i> soit reçu		
14.2 QUE le Conseil approuve le budget de réfection des écoles de 3 731 913 \$ ainsi que le budget d'amélioration des écoles de 16 914 092 \$ pour effectuer les projets identifiés à l' <i>annexe A - Liste des projets 2026-2027</i>		
14.3 QUE la liste des priorités en immobilisations tel que présentée en annexe A pour soumission au ministère de l'Éducation.		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Pierre Gregory	Yvon Rochefort	ADOPTÉES

15. LEVÉE DE LA RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE

Motion 14, Résolution 26-438		
QUE la réunion ordinaire publique du Conseil scolaire Viamonde du 18 juin 2026 soit levée à 20 h 42 .		
Proposée par :	Appuyée par :	Décision
Kristine Dandavino	Yvon Rochefort	ADOPTÉE

La surintendante des services corporatifs
Tricia Verreault
pour Sébastien Fontaine, Directeur de l'éducation

Le président du Conseil,
Benoit Fortin

Le 17 septembre 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**Objet : Bilan de la tournée – Présentations du plan stratégique
Trajectoire 26-30**

PRÉAMBULE

Dans le cadre de la mise en œuvre du *Plan stratégique Trajectoire 26-30*, une tournée de présentation a été organisée auprès des différentes communautés scolaires du Conseil scolaire Viamonde. Cette démarche visait à présenter les grandes orientations du plan stratégique, à favoriser les échanges avec les conseils d'école et les partenaires communautaires, ainsi qu'à développer une compréhension commune de la vision et des priorités qui guideront les actions du Conseil au cours des prochaines années.

Déroulement de la tournée

La tournée s'est déroulée du 20 mai au 23 juin 2026. Les rencontres ont été offertes en mode présentiel ou virtuel selon les réalités des différents secteurs géographiques.

Au total, 11 rencontres ont été tenues, tandis que 2 rencontres ont dû être annulées en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions.

Les données relatives au nombre de personnes participantes doivent être interprétées à titre indicatif. Les chiffres présentés reposent principalement sur les inscriptions reçues avant la tenue des rencontres et ne reflètent donc pas nécessairement le nombre réel de personnes présentes. Le détail des inscriptions par rencontre est présenté à l'**Annexe A**.

La majorité des rencontres ont eu lieu en personne, permettant des échanges directs avec les membres des communautés scolaires. Les rencontres virtuelles ont également permis de rejoindre des personnes participantes réparties sur l'ensemble du territoire desservi par le Conseil.

Constats

Dans l'ensemble, la tournée a permis de sensibiliser les communautés scolaires aux orientations de *Trajectoire 26-30* et de susciter des échanges constructifs autour des priorités du Conseil pour les années à venir.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de mobilisation collective afin que l'ensemble des partenaires contribue à la réalisation de la vision du Conseil.

Prochaines étapes

Au cours du mois de septembre 2026, les directions d'école présenteront aux personnes détenant l'autorité parentale les grandes lignes du plan stratégique lors des soirées curriculum.

Par ailleurs, l'ensemble des directions d'école et des gestionnaires a bénéficié d'une présentation détaillée du plan stratégique en août 2026. Une présentation a également été offerte à l'ensemble des membres du personnel lors de la journée pédagogique du 3 septembre 2026.

Ces différentes initiatives visent à assurer une compréhension commune des orientations stratégiques du Conseil et à mobiliser l'ensemble du personnel autour de leur mise en œuvre afin de faire de *Trajectoire 26-30* un succès collectif.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 17 septembre 2026 intitulé *Bilan de la tournée de présentation du plan stratégique Trajectoire 26-30* soit reçu.

Préparé et présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Sébastien Fontaine

p.j. (1)

**Tournée de présentations du *Plan stratégique Trajectoire 26-30*
aux conseils d'école et aux partenaires communautaires**

Régions	Lieux	Dates de présentation	Nombre de personnes participantes selon les inscriptions
Région de Peel	ÉS Jeunes sans frontières	20 mai 2026	8
Région de York	ÉS Norval-Morrisseau	26 mai 2026	6
Toronto- Ouest	En ligne	17 juin 2026	21
Région de Windsor	ÉS de Lamothe-Cadillac	3 juin 2026	11
Région de Sarnia	ÉS Franco-Jeunesse	9 juin 2026	11
Toronto Nord-Est	ÉS Étienne-Brûlé	10 juin 2026	11
Région de London	ÉS Gabriel-Dumont	1 ^{er} juin 2026	10
Région de Barrie	ÉS Roméo Dallaire	3 juin 2026	5
Région de Penetanguishene	En ligne	4 juin 2026	6
Région de Hamilton	ÉS Georges-P.-Vanier	8 juin 2026	6
Région de Mississauga/Halton	ÉS Gaétan-Gervais	1 ^{er} juin 2026	14
Région de Durham	En ligne	4 juin	7
Toronto Centre	Collège français et ÉS Michelle-O'Bonsawin	8 juin et 23 juin	15

ACTIVITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Du 22 juin au 17 septembre 2026

Membres	Date	Activités
Conseiller Fortin (Président)	25 juin	Cérémonie de remise des diplômes, École secondaire Étienne-Brûlé
Conseillère Richez (Vice-présidente)	22 juin	Carnaval d'été, École élémentaire Louise-Charron
	23 juin	Cérémonie de remise des diplômes, École secondaire de Lamothe-Cadillac
	24 juin	Graduation de la 6 ^e année, École élémentaire Louise-Charron
	4 juillet	Fête de l'Indépendance du Congo, Collège Boréal (Campus Forest-Glade)
Conseillère Dandavino		
Conseillère Diakité	25 juin	Cérémonie de remise des diplômes, École secondaire Norval-Morisseau
Conseiller Gregory	24 juin	Fête champêtre École élémentaire Patricia-Picknell
	25 juin	Cérémonie de remise des diplômes, École secondaire Georges-P.-Vanier
Conseiller Lapointe	25 juin	Cérémonie de remise des diplômes, École secondaire Roméo-Dallaire
Conseillère Oger	25 juin	Cérémonie de remise des diplômes, École secondaire Toronto-Ouest
Conseiller O'Hara	25 juin	Cérémonie de remise des diplômes, École secondaire David-Saint-Jacques
Conseiller Paradis	25 juin	Cérémonie de remise des diplômes, École secondaire Franco-Jeunesse
Conseiller Rochefort	18 juillet	Festival du Loup, Lafontaine
	24 juin	Cérémonie de remise des diplômes, École secondaire Jeunes sans frontières

Membres	Date	Activités
Conseillère Ruszkowski	25 juin	Cérémonie de remise des diplômes, au Collège français
	23 juin	Présentation du Plan Stratégique à École secondaire Michelle-O'Bonsawin
Conseiller Tikeng	25 juin	Cérémonie de remise des diplômes, École secondaire Franco-Niagara

CALENDRIER DES DATES IMPORTANTES– SEPTEMBRE 2026

Septembre 2026	
Ce mois -ci	Mois de la sensibilisation au syndrome d'alcoolisation fœtal
6-12	Semaine du patrimoine mennonite au Canada (2 ^e semaine de septembre)
7	Fête du travail (férié) Jour du patrimoine ukrainien
8	Journée internationale de l'alphabétisation
9	Journée de sensibilisation au syndrome d'alcoolisation fœtal
10	Journée mondiale de prévention du suicide
10-19	Semaine de l'accueil (nouveaux arrivants et prospérité collective)
11	Rosh Hashanah (Judaïsme)
13	Journée mondiale des premiers secours
14	Ganesh Chaturthi (Hindouisme)
15	Journée internationale de la démocratie
19	La Journée Powley (Ontario)
20	Course Terry Fox
20-21	Yom Kippour (Judaïsme)
21	Journée internationale pour la paix dans le monde
23	Journée internationale de la langue des signes
21-25	Semaine de la Vérité et la Réconciliation Lever du drapeau des Survivantes et Survivants des pensionnats Autochtones
25	Journée des Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens Sukkot (Judaïsme)
30	Journée de la Loi Rowan (Sensibilisation aux commotions cérébrales) Journée nationale de la Vérité et la Réconciliation (Journée du chandail orange)

Le 17 septembre 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Rapport financier trimestriel – trois premiers trimestres (sept 2025 à mai 2026)

Le 13 juillet 2026, la fiche de renseignements intitulée *Rapport financier trimestriel – trois premiers trimestres (sept 2025 à mai 2026)* a été diffusée aux membres du Conseil.

La fiche de renseignement incluse en annexe est présentée pour fin de discussion, s'il y a lieu.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 17 septembre 2026 intitulé *Rapport financier trimestriel – trois premiers trimestres (sept 2025 à mai 2026)* soit reçu.

Préparé par :

Le surintendant des services corporatifs et trésorier,
Jason Rodrigue

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Sébastien Fontaine

p.j. (1)

FICHE DE RENSEIGNEMENT

Le 13 juillet 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Rapport financier trimestriel – trois premiers trimestres (sept 2025 à mai 2026)

Le rapport trimestriel ci-joint (Annexe A) couvre les dépenses du premier trimestre, soit du 1^{er} septembre 2025 au 31 mai 2026.

Ce format présente les informations suivantes :

(1) Budget révisé

Cette colonne présente les montants du budget annuel tel qu'approuvé par le Conseil.

(2) Prévisions

Cette colonne indique les changements au cours de l'année qui pourraient être identifiés et occasionnés des variations significatives au budget.

(3) Dépenses au 31 mai 2026

Ce montant représente les dépenses encourues à jour pour l'année en cours de même que le pourcentage du budget qu'elles représentent.

(4) Dépenses au 31 mai 2025

Ce montant représente les dépenses encourues pour l'année précédente pour la période correspondante, de même que le pourcentage des dépenses totales encourues pour l'année précédente.

(5) Pourcentage des dépenses encourues des trois dernières années

Pourcentage représentant la moyenne des dépenses engagées pour la période correspondante au cours des trois dernières années. Ce pourcentage est utilisé afin d'estimer l'évolution de la tendance. L'année 2023-2024 est exclue de ce calcul lorsque la ligne budgétaire est principalement liée à des dépenses salariales, puisque des rajustements rétroactifs découlant de la Loi 124 et des négociations syndicales ont généré des anomalies.

(6) Variation de tendance

La variation de tendance représente la différence entre les deux pourcentages mentionnés ci-dessus multipliés par le montant total budgété. Ce calcul vise à dégager l'impact potentiel du rythme des dépenses durant l'année. Si le pourcentage dépensé du budget de cette année était plus élevé que la moyennes des trois dernières années, l'équipe des finances ferait une analyse puisque les ressources se consommeraient alors plus rapidement. Il faudrait déterminer les raisons et les conséquences à long terme.

Les dépenses devraient se situer à l'intérieur du budget révisé approuvé par le Conseil. Un surplus budgétaire est possible.

Ce rapport sera présenté lors de la réunion du Conseil le 17 septembre 2026.

P. J. : Annexe A

Préparé par :

Le surintendant des services corporatifs et trésorier
Jason Rodrigue

Présenté par :

Le directeur de l'éducation
Sébastien Fontaine

Rapport financier

Pour la période du 1er septembre 2025 au 31 mai 2026

	BUDGET				RÉSULTATS							
	Budget révisé	Prévisions	Variation		Au 31 mai 2026		Au 31 mai 2025		Moyen	Variation de tendance		
	\$	\$	\$	%	\$	% BR	\$	% ÉF	%	\$	%	
FONCTIONNEMENT Enseignement Titulaires de classe (Note 2) Suppléances Aide à l'enseignement Petite enfance Manuels et fournitures Ordinateurs Soutien paraprofessionnel et technique Services de bibliothèque et d'orientation Perfectionnement professionnel Directions et directions adjointes Secrétariat Coordinateurs et consultants Éducation permanente Sous-total Administration Conseillers scolaires Directeurs et agents de supervision Administration du conseil Sous-total Transport Installations destinées aux élèves Fonctionnement et entretien des écoles Locaux temporaires Intérêts sur la dette a long terme Amortissement des immobilisations Sous-total Fonctionnement AUTRES Financement de la dette ant. 1998 Hors fonctionnement Autres Total									(Note 1)			
	114 145 631	114 145 631	-	-	85 801 905	75,2%	83 899 027	75,8%	77,3%	2 410 086	2,1%	
	8 753 205	8 753 205	-	-	7 021 732	80,2%	6 437 324	84,0%	85,1%	424 967	4,9%	
	18 761 131	18 761 131	-	-	15 507 532	82,7%	14 958 121	85,1%	84,6%	369 328	2,0%	
	5 308 426	5 308 426	-	-	4 364 491	82,2%	4 418 685	84,5%	85,0%	149 183	2,8%	
	6 493 615	6 493 615	-	-	3 030 776	46,7%	3 183 544	65,7%	59,9%	860 102	13,2%	
	1 190 646	1 190 646	-	-	1 383 059	116,2%	1 730 970	77,4%	79,7%	(433 850)	(36,4%)	
	14 231 790	14 231 790	-	-	10 334 639	72,6%	10 068 553	73,6%	75,6%	426 892	3,0%	
	4 670 696	4 670 696	-	-	3 873 909	82,9%	3 433 304	82,4%	83,2%	13 126	0,3%	
	1 694 927	1 694 927	-	-	1 221 964	72,1%	1 272 800	89,0%	89,0%	286 210	16,9%	
	12 697 026	12 697 026	-	-	9 724 383	76,6%	8 939 984	74,6%	74,2%	(299 281)	(2,4%)	
	6 388 442	6 388 442	-	-	5 373 661	84,1%	5 209 322	82,3%	88,7%	295 919	4,6%	
	5 459 134	5 459 134	-	-	4 063 876	74,4%	4 091 545	79,6%	78,5%	218 981	4,0%	
	34 726	34 726	-	-	11 189	32,2%	22 127	11,6%	22,6%	(3 330)	(9,6%)	
	199 829 395	199 829 395	-	-	151 713 116	75,9%	147 665 307	77,3%		4 718 333		
	180 799	180 799	-	-	107 062	59,2%	112 381	74,4%	78,7%	35 221	19,5%	
	1 379 910	1 379 910	-	-	1 041 337	75,5%	903 555	69,4%	68,4%	(98 129)	(7,1%)	
	8 383 399	8 383 399	-	-	5 886 200	70,2%	6 286 479	64,7%	68,0%	(189 011)	(2,3%)	
	9 944 108	9 944 108	-	-	7 034 600	70,7%	7 302 415	65,4%		(251 919)		
31 273 399	31 273 399	-	-	26 450 894	84,6%	25 964 845	88,4%	88,6%	1 248 459	4,0%		
26 344 339	26 344 339	-	-	20 241 378	76,8%	19 477 993	74,7%	74,3%	(657 221)	(2,5%)		
154 865	154 865	-	-	108 345	70,0%	116 338	75,0%	32,8%	(57 508)	(37,1%)		
3 471 925	3 471 925	-	-	2 527 618	72,8%	2 793 109	75,0%	74,0%	42 896	1,2%		
18 089 637	18 089 637	-	-	13 567 228	75,0%	12 461 723	74,5%	75,0%	6 132	0,0%		
48 060 766	48 060 766	-	-	36 444 568	75,8%	34 849 164	74,7%		(665 701)			
289 107 668	289 107 668	-	-	221 643 178	76,7%	215 781 731	77,5%		5 049 172			
570 114	570 114	-	-	570 114	100,0%	570 114	100,0%	100,0%	-	-		
5 129 720	5 129 720	-	-	2 386 832	46,5%	2 357 030	42,5%	45,6%	(46 159)	(0,9%)		
5 699 834	5 699 834	-	-	2 956 946	51,9%	2 927 144	47,9%		(46 159)			
294 807 502	294 807 502	-	-	224 600 124	76,2%	218 708 875	76,9%		5 003 013			

Note 1 : Le pourcentage représente la moyenne des dépenses engagées pour la période correspondante au cours des trois dernières années et est utilisé afin d'estimer l'évolution de la tendance. L'année 2023-2024 est exclue de ce calcul, puisque des rajustements salariaux rétroactifs liés à la Loi 124 et aux négociations syndicales ont généré des anomalies sur certaines lignes. En raison de ces ajustements, les lignes de total ne sont pas mathématiquement appropriées et ont donc été exclues. L'analyse est effectuée au niveau de chaque ligne budgétaire, ce qui permet de réduire l'impact de ces éléments exceptionnels.

Note 2 : Les analyses des périodes de paie et des écritures de régularisation indiquent qu'au 31 mai, le pourcentage dépensé pour Titulaires de classe est conforme aux prévisions et permettra d'atteindre l'équilibre budgétaire en fin d'exercice. Les variations observées dans la tendance s'expliquent par les fluctuations annuelles liées au calendrier scolaire et au cycle de paie dans SAP pour le groupe des titulaires de classe.

EXPLICATIONS DES VARIATIONS DU BUDGET

Les dépenses devraient se situer à l'intérieur du budget révisé approuvé par le Conseil. Un surplus budgétaire est possible.

La variance observée dans les dépenses Ordinateurs de classe est due à une différence dans le calendrier des achats. Les dépenses sont prévues de respecter les budgets approuvés.

La variance observée dans les dépenses Fonctionnement et entretien des écoles est attribuable à une allocation supplémentaire accordée en cours d'année en raison des surplus anticipés dans d'autres lignes budgétaires.

Le 17 septembre 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Approbation de la fiche de renseignements du 9 septembre 2026 -
Désignation des délégués à l'Assemblée générale extraordinaire de
la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)

ANTÉCÉDENTS

Le 9 septembre 2026, les membres du Conseil ont reçu une fiche de renseignements intitulée Désignation des délégués à l'Assemblée générale extraordinaire de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF). La fiche est disponible à **l'annexe A**.

SITUATION ACTUELLE

L'approbation de la proposition 1 a été proposée par la conseillère Dandavino et appuyée par la conseillère Ruszkowski. L'approbation de la proposition 2 a été proposée par la conseillère Richez et appuyée par le conseiller Rochefort.

Aucune objection ne fut reçue par les membres de la Table du Conseil.

IL EST RECOMMANDÉ :

Proposition 1 :

QUE M. Benoit Fortin et Mme Emmanuelle Richez soient désignés à titre de représentants du Conseil scolaire Viamonde lors de l'Assemblée générale extraordinaire de la FNCSF du 16 septembre 2026;

Proposition 2 :

QUE M. Yvon Rochefort soit désigné à titre de troisième délégué représentant le Conseil scolaire Viamonde lors de cette même assemblée.

Préparé et présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Sébastien Fontaine

p.j (1)

Le 9 septembre 2026

FICHE DE RENSEIGNEMENT

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

OBJET : Désignation des délégués à l'Assemblée générale extraordinaire de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)

Situation actuelle

La Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) tiendra une Assemblée générale extraordinaire (AGA) en mode virtuel le 16 septembre 2026 à 18 h.

Conformément aux exigences de la FNCSF, le Conseil scolaire Viamonde doit désigner trois (3) délégué(e)s votants pour le représenter lors de cette assemblée.

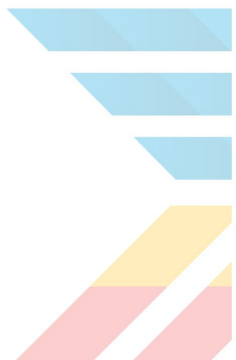
Compte tenu du court délai pour confirmer la représentation du Conseil, M. Benoit Fortin, président du Conseil, et Mme Emmanuelle Richez, vice-présidente du Conseil, s'offrent d'agir à titre de délégués. Il demeure toutefois nécessaire de désigner un troisième représentant ou une troisième représentante.

ATTENDU QUE la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) tiendra une Assemblée générale extraordinaire en mode virtuel le 16 septembre 2026 à 18 h;

ATTENDU QUE le Conseil scolaire Viamonde doit désigner trois (3) délégué(e)s votants pour le représenter lors de cette assemblée;

ATTENDU QUE le président du Conseil, M. Benoit Fortin, et la vice-présidente du Conseil, Mme Emmanuelle Richez, proposent d'agir à titre de délégués;

U:\Gestion_Politique (G)\G08 Fiche de renseignements et Correspondance\2026



IL EST RECOMMANDÉ :

Proposition 1 :

QUE M. Benoit Fortin et Mme Emmanuelle Richez soient désignés à titre de représentants du Conseil scolaire Viamonde lors de l'Assemblée générale extraordinaire de la FNCSF du 16 septembre 2026;

Proposition 2 :

QUE M./Mme _____ soit désigné(e) à titre de troisième délégué(e) représentant le Conseil scolaire Viamonde lors de cette même assemblée.

Afin de permettre la transmission des noms des délégués à la FNCSF dans les délais requis, veuillez communiquer, par courriel, avec Corine Céline, celinem@csviamonde.ca si vous avez une objection quelconque ou pour toute question, s'il y a lieu, d'ici **le vendredi 11 septembre 2026 à 13h**. L'absence de réponse sera réputée une réponse en faveur des recommandations.

La présente fiche de renseignement sera présentée la réunion du conseil du 17 septembre 2026 pour être entérinée aux archives.

Préparé et par Présenté par :

Le directeur de l'éducation
Sébastien Fontaine

Le 17 septembre 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

OBJET : Nomination des délégués à la 36^e Assemblée générale annuelle (AGA) et la réunion d'affaires du Congrès annuel de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)

ANTÉCÉDENTS

La 36^e Assemblée générale annuelle (AGA) et la réunion d'affaires du Congrès annuel de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) aura lieu le samedi 3 octobre 2026 à 11h.

Il est à noter que, conformément aux règlements de la FNCSF, trois membres de chaque conseil scolaire ont droit de vote à l'AGA qui se déroulera en mode hybride pour la représentation et le vote.

Selon l'article 9.2, chaque année, le Conseil doit nommer trois personnes déléguées par résolution, soit les participants avec droit de vote, pour nous représenter à l'AGA de la FNCSF.

SITUATION ACTUELLE

Procédons maintenant à la nomination des membres avec droit de vote qui participeront à la 36^e AGA de la FNCSF le samedi 3 octobre 2026.

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS - 2026

Membres intéressés
1.
2.
3.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 17 septembre 2026 intitulé *Nomination des délégués à la 36^e Assemblée générale annuelle (AGA) et la réunion d'affaires du Congrès annuel de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la nomination des trois délégués suivants : (...) pour participer en ligne à la 36^e AGA de la FNCSF le samedi 3 octobre 2026 à 11h.

Préparé et présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Sébastien Fontaine

Le 17 septembre 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Formations prévues pour les journées pédagogiques 2026-2027

PRÉAMBULE

- Les conseils scolaires ont l'obligation de présenter une description générale des activités prévues lors des journées pédagogiques au plus tard le **15 août 2026** dans le Système de calendrier scolaire de l'Ontario (SCSO), de publier et de présenter au ministère un résumé détaillé des activités prévues lors des journées pédagogiques au moins 14 jours avant chaque journée pédagogique, conformément au [Règlement de l'Ontario 304](#), RRO 1990.
- Chaque sommaire détaillé et chacune de ses mises à jour sont préparés selon les exigences du ministère et comprennent les renseignements suivants : la date, l'horaire et le format des activités, ainsi que le nom de l'entité qui les organise.
- Le nom de chaque école qui participe aux activités.
- le thème ou le centre d'intérêts des activités;
- une description de la matière qui sera abordée, y compris le nom et le titre des personnes qui présentent ou couvrent la matière.
- une description des modalités de présentation de la matière et des méthodes d'apprentissage qui seront utilisées.
- Le titre des ressources qui seront utilisées dans le cadre des activités et les renseignements bibliographiques. Règl. de l'Ont. 226/23, art. 1.

Les contenus des journées pédagogiques ont été communiqués aux conseils scolaires par une note de service en application de [l'alinéa 28 du paragraphe 8\(1\) de la Loi sur l'éducation](#), qui confère au ministre de l'Éducation le pouvoir d'établir des politiques et des lignes directrices concernant les priorités provinciales en éducation en matière de rendement des élèves. Ce qui comprend les critères et les sujets pour les journées pédagogiques

Les trois journées pédagogiques obligatoires de l'année scolaire 2026-2027 seront axées en priorité sur les thématiques suivantes :

- Uniformité de l'enseignement en classe et mises à jour des nouveaux programmes-cadres
- Éducation spécialisée et plans d'enseignement individualisé
- Garder les écoles sécuritaires
- Cybersécurité et intelligence artificielle

Pour chaque journée pédagogique le conseil s'assure de respecter les exigences suivantes:

a) il prépare un sommaire détaillé, comme l'énonce le paragraphe (4);

- b) au moins 14 jours avant la journée pédagogique :
- (i) il présente le sommaire détaillé au ministère
 - (ii) il rend public le sommaire détaillé de toutes les manières suivantes :
 - (A) en le publiant dans un endroit bien en vue sur son site Web ou sur celui de chaque école participante,
 - (B) en le distribuant aux parents et tuteurs des élèves inscrits aux écoles participantes,
 - (C) en l'affichant dans un endroit bien en vue de son bureau principal et de celui de toutes les écoles participantes,
 - (D) en le remettant au président du conseil d'école de toutes les écoles participantes,
 - (E) en le publiant, l'affichant ou le diffusant de toute autre façon qu'il estime appropriée. Règl. de l'Ont. 226/23, art. 1.

À noter que cette année les conseils scolaires ont été encouragés par le ministère de l'Éducation de planifier une journée pédagogique pour coïncider avec la date des élections municipales et scolaires de 2026 lors de la soumission de leur calendrier scolaire.

ANTÉCÉDENTS

Les exigences relatives aux journées pédagogiques émanent des modifications apportées au Règlement 304 *Calendrier scolaire, journées pédagogiques*, lesquelles introduisent de nouvelles exigences relatives à la transparence des journées pédagogiques et sont en vigueur.

SITUATION ACTUELLE

L'aperçu des sept journées pédagogiques de l'année 2026-2027 a été soumis au ministère de l'Éducation (MEO) en date du 10 août et approuvé en date du 18 août 2026. Le Conseil a reçu une confirmation que les contenus des journées pédagogiques répondent aux exigences du Ministère.

Le Conseil est conforme aux exigences relatives à l'affichage de la description des activités prévues lors des journées pédagogiques.

Vous trouverez aux **Annexes A et B** les descriptions générales des journées pédagogiques.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 17 septembre 2026 intitulé *Formations prévues pour les journées pédagogiques 2026-2027* soit reçu.

Préparé par :

La surintendante de l'éducation,
Dounia Bakiri

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Sébastien Fontaine

p. j. (2)

Calendrier scolaire de l'Ontario 2026-2027

Titre du calendrier 120164366: Calendrier scolaire de l'élémentaire - CS Viamonde						Description Calendrier scolaire du niveau élémentaire																		Légende F Jour férié E Journée d'examen prévue P Journée pédagogique P* Journée pédagogique consacrée aux priorités provinciales* C Congé désigné par le conseil O Journée de l'Ontario (Journée d'enseignement) / Demi-journée					
Nom du conseil scolaire CS Viamonde					Date de création 12 févr., 2026			Palier École élémentaire			Type de calendrier Régulier			Statut Rouvert pour ressoumission															
Début de l'année scolaire 2 sept., 2026		Fin de l'année scolaire 30 juin, 2027			Première journée des élèves 8 sept., 2026			Dernière journée des élèves 29 juin, 2027			Nombre total de journées pédagogiques 7			Nombre total de journées d'enseignement 187			Nombre total de journées d'examen prévues 0												
MOIS	1 ^{ère} semaine					2 ^e semaine					3 ^e semaine					4 ^e semaine					5 ^e semaine					J.Péd.	J.Ens.	J.Exam	
	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V				
août 2026	3	4	5	6	7	10	11	12	13	14	17	18	19	20	21	24	25	26	27	28	31						0	0	0
septembre 2026		1	2 P	3 P*/P*	4 C	7 F	8	9	10	11	14	15	16	17	18	21	22	23	24	25	28	29	30				2	17	0
octobre 2026				1	2	5	6	7	8	9	12 F	13	14	15	16	19	20	21	22	23	26 P*	27	28	29	30		1	20	0
novembre 2026	2	3	4	5	6	9	10	11	12	13	16	17	18	19	20	23	24	25	26	27 P*	30						1	20	0
décembre 2026		1	2	3	4	7	8	9	10	11	14	15	16	17	18	21 C	22 C	23 C	24 C	25 C	28 C	29 C	30 C	31 C			0	14	0
janvier 2027					1 C	4	5	6	7	8	11	12	13	14	15	18	19	20	21	22	25	26	27	28	29		0	20	0
février 2027	1	2	3	4	5 P	8	9	10	11	12	15 F	16	17	18	19	22	23	24	25	26							1	18	0
mars 2027	1	2	3	4	5	8	9	10	11	12	15 C	16 C	17 C	18 C	19 C	22	23	24	25	26 F	29 F	30	31				0	16	0
avril 2027				1	2	5	6	7	8	9	12	13	14	15	16	19	20	21	22	23	26	27	28	29	30		0	22	0
mai 2027	3	4	5	6	7	10	11	12	13	14	17	18	19	20	21	24 F	25	26	27	28	31						0	20	0
juin 2027		1 O	2	3	4 P	7	8	9	10	11	14	15	16	17	18	21	22	23	24	25	28	29	30 P				2	20	0
juillet 2027				1	2	5	6	7	8	9	12	13	14	15	16	19	20	21	22	23	26	27	28	29	30		0	0	0
TOTAL																								7	187	0			

Les écoles ont été assignées:

Nom de l'école	Ville
Académie Alexandre-Dumas	Scarborough
Académie de la Moraine	Richmond Hill
Académie de la Tamise	London
Académie La Pinède	Borden
Collège français élémentaire	Toronto
É Élé Antonine Maillet	Oshawa
É Élé Carrefour des Jeunes	Brampton
É Élé Chantal-Benoit	East Gwillimbury
É Élé Charles-Sauriol	Toronto
É Élé David-Saint-Jacques	Kitchener
É Élé de Lamothe-Cadillac	WINDSOR
É Élé des Quatre-Rivières	Orangeville
É Élé du Chêne	OAKVILLE
É Élé Dyane-Adam	Milton
É Élé Étienne-Brûlé	North York
É Élé Félix-Leclerc	Etobicoke
É Élé Franco-Jeunesse	Sarnia
É Élé Franco-Niagara	Welland
É Élé Gabriel-Dumont	London
É Élé Gabrielle-Roy	Toronto
É Élé Gaetan-Gervais	Oakville
É Élé Georges-P-Vanier	Hamilton
É Élé Horizon Jeunesse	Mississauga
É Élé Jeanne-Lajoie	North York
É Élé Jeunes sans frontières	Brampton
É Élé La Fontaine	Kleinburg
É Élé La Mosaïque	East York
É Élé La Pommeraie	London
É Élé La Source	Barrie
É Élé LaMarsh	Niagara Falls
É Élé Laure-Rièse	Scarborough

Nom de l'école	Ville
É Élé Le Caron	Penetanguishene
É Élé Le Flambeau	Mississauga
É Élé L'Envolée	Windsor
É Élé L'Équilibre	Welland
É Élé Les Rapides	Sarnia
É Élé L'Harmonie	Waterloo
É Élé L'Héritage	St. Catharines
É Élé L'Odyssée	Guelph
É Élé Louise-Charron	Windsor
É Élé Marie-Curie	London
É Élé Mathieu-da-Costa	North York
É Élé Micheline-Saint-Cyr	Etobicoke
É Élé Michelle-O'Bonsawin	Toronto
É Élé Norval-Morrisseau	Richmond Hill
É Élé Nouvel Horizon	Welland
É Élé Patricia-Picknell	Oakville
É Élé Paul-Demers	North York
É Élé Pavillon de la jeunesse	Hamilton
É Élé Pierre-Elliott-Trudeau	Toronto
É Élé Renaissance	Burlington
É Élé Roméo Dallaire	Barrie
É Élé Ronald-Marion	Pickering
É Élé Saint-Joseph	Penetanguishene
É Élé Toronto Ouest	Toronto
É Élé ViaVirtuel	Windsor
É Élé Viola-Léger	Bowmanville
É Franco-Niagara	Welland
É Ronald-Marion	Pickering
La passerelle élémentaire	Etobicoke
La passerelle secondaire	Toronto

Journées pédagogiques

Date	Thème	Description
2 sept., 2026	JOURNÉE À THÈMES MULTIPLES	Accueil de toute l'équipe et intégration du nouveau personnel Mesures d'urgence Partage des priorités de l'école Communication avec les parents Formation obligatoire en grand groupe: le soutien à apporter aux enfants et aux élèves atteints d'affections médicales prédominantes (anaphylaxie, asthme, diabète et/ou épilepsie) dans les écoles.
3 sept., 2026 (AM)	Uniformité de l'enseignement en classe et mises à jour des nouveaux programmes-cadres	•Programme-cadre de la maternelle et du jardin d'enfants (2026) •Soutenir l'apprentissage professionnel en utilisant les ressources ministérielles disponibles.
3 sept., 2026 (PM)	Éducation spécialisée et plans d'enseignement individualisé	Compréhension des normes et des éléments requis pour les PEI; amélioration de l'élaboration des objectifs d'apprentissage; élaboration, mise en œuvre, mise à jour et suivi des PEI; amélioration des méthodes de communication, de consultation des familles pour l'élaboration et la révision des PEI et rôle des enseignant.e.s lors d'un CIPR
26 oct., 2026	Cybersécurité et intelligence artificielle	Des activités d'apprentissage visant à se familiariser avec les outils d'IA approuvés par le conseil scolaire, ainsi qu'à apprendre à utiliser ces outils de manière efficace et sûre avec les élèves. Des renseignements sur l'apprentissage obligatoire du curriculum de l'Ontario portant sur l'IA et la littératie numérique, y compris l'apprentissage.
27 nov., 2026	Garder les écoles sécuritaires	-Survol du Protocole sur l'évaluation de la menace et du risque de violence - Personnel des écoles de M à 12e - Protocole CSV
5 févr., 2027	PRÉPARATION DES BULLETINS SCOLAIRES/COLLABORATION AVEC LES PARENTS/COMMUNICATION CONTINUE	Journée dédiée à la préparation des bulletins scolaires.
4 juin, 2027	PRÉPARATION DES BULLETINS SCOLAIRES/COLLABORATION AVEC LES PARENTS/COMMUNICATION CONTINUE	Journée dédiée à la préparation des bulletins scolaires
30 juin, 2027	PLAN POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES ET PLANIFICATION DE L'AMÉLIORATION DU CONSEIL SCOLAIRE/DE L'ÉCOLE	Bilans du Plan pour la réussite des élèves (PRÉ) et du Plan d'action pour la réussite des élèves en mathématiques (PARM)

Calendrier scolaire de l'Ontario 2026-2027

Titre du calendrier 120168670: Calendrier scolaire du secondaire - CS Viamonde						Description Calendrier scolaire du niveau secondaire																				Légende F Jour férié E Journée d'examen prévue P Journée pédagogique P* Journée pédagogique consacrée aux priorités provinciales* C Congé désigné par le conseil O Journée de l'Ontario (Journée d'enseignement) / Demi-journée		
Nom du conseil scolaire CS Viamonde					Date de création 13 févr., 2026			Palier École secondaire			Type de calendrier Régulier			Statut Rouvert pour ressoumission														
Début de l'année scolaire 2 sept., 2026		Fin de l'année scolaire 30 juin, 2027			Première journée des élèves 8 sept., 2026			Dernière journée des élèves 29 juin, 2027			Nombre total de journées pédagogiques 7			Nombre total de journées d'enseignement 177			Nombre total de journées d'examen prévues 10											
MOIS	1 ^{ère} semaine					2 ^e semaine					3 ^e semaine					4 ^e semaine					5 ^e semaine					J.Péd.	J.Ens.	J.Exam
	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V			
août 2026	3	4	5	6	7	10	11	12	13	14	17	18	19	20	21	24	25	26	27	28	31					0	0	0
septembre 2026		1	2 P	3 P*/ P*/	4 C	7 F	8	9	10	11	14	15	16	17	18	21	22	23	24	25	28	29	30			2	17	0
octobre 2026				1	2	5	6	7	8	9	12 F	13	14	15	16	19	20	21	22	23	26 P*	27	28	29	30	1	20	0
novembre 2026	2	3	4	5	6	9	10	11	12	13	16	17	18	19	20	23	24	25	26	27 P*	30					1	20	0
décembre 2026		1	2	3	4	7	8	9	10	11	14	15	16	17	18	21 C	22 C	23 C	24 C	25 C	28 C	29 C	30 C	31 C		0	14	0
janvier 2027					1 C	4	5	6	7	8	11	12	13	14	15	18	19	20	21	22	25	26	27	28	29 E	0	19	1
février 2027	1 E	2 E	3 E	4 E	5 P	8	9	10	11	12	15 F	16	17	18	19	22	23	24	25	26						1	14	4
mars 2027	1	2	3	4	5	8	9	10	11	12	15 C	16 C	17 C	18 C	19 C	22	23	24	25	26 F	29 F	30	31			0	16	0
avril 2027				1	2	5	6	7	8	9	12	13	14	15	16	19	20	21	22	23	26	27	28	29	30	0	22	0
mai 2027	3	4	5	6	7	10	11	12	13	14	17	18	19	20	21	24 F	25	26	27	28	31					0	20	0
juin 2027		1 O	2	3	4 P	7	8	9	10	11	14	15	16	17	18	21	22	23 E	24 E	25 E	28 E	29 E	30 P			2	15	5
juillet 2027				1	2	5	6	7	8	9	12	13	14	15	16	19	20	21	22	23	26	27	28	29	30	0	0	0
TOTAL																									7	177	10	

Les écoles ont été assignées:

Nom de l'école	Ville
Collège français secondaire	Toronto
ÉS David Saint-Jacques	Kitchener
ÉS de Lamothe-Cadillac	WINDSOR
ÉS Étienne-Brûlé	North York
ÉS Franco-Jeunesse	Sarnia
ÉS Franco-Niagara	Welland
ÉS Gabriel-Dumont	London
ÉS Gaétan Gervais	OAKVILLE
ÉS Georges-P-Vanier	Hamilton

Nom de l'école	Ville
ÉS Jeunes sans frontières	Brampton
ÉS Le Caron	Penetanguishene
ÉS Michelle-O'Bonsawin	Toronto
ÉS Norval-Morrisseau	Richmond Hill
ÉS Roméo Dallaire	Barrie
ÉS Ronald-Marion	Pickering
ÉS Toronto Ouest	Toronto
La passerelle secondaire	Toronto

Journées pédagogiques

Date	Thème	Description
2 sept., 2026	JOURNÉE À THÈMES MULTIPLES	Accueil de toute l'équipe et intégration du nouveau personnel Mesures d'urgence Partage des priorités de l'école Communication avec les parents Messages de la rentrée Préparation et logistique de l'accueil des élèves Formation des surveillantes/surveillants du midi (Capsule préparée par EDU-Volet les écoles sécuritaires et bienveillantes.
3 sept., 2026 (AM)	Uniformité de l'enseignement en classe et mises à jour des nouveaux programmes-cadres	Études sociales, histoire et géographie:nouveautés en histoire en 7e et 8e Études canadiennes et mondiales:nouveautés en histoire en 10e Soutenir l'apprentissage professionnel avec les ressources ministérielles disponibles Évaluation/exigences en matière d'assiduité et de participation Nouvelle condition d'obtention du DÉSO Littératie financière
3 sept., 2026 (PM)	Éducation spécialisée et plans d'enseignement individualisé	Compréhension des normes et des éléments requis pour les PEI; amélioration de l'élaboration des objectifs d'apprentissage; élaboration, mise en œuvre, mise à jour et suivi des PEI; amélioration des méthodes de communication, de consultation des familles pour l'élaboration et la révision des PEI et rôle des enseignant.e.s lors d'un CIPR
26 oct., 2026	Cybersécurité et intelligence artificielle	Des activités d'apprentissage visant à se familiariser avec les outils d'IA approuvés par le conseil scolaire, ainsi qu'à apprendre à utiliser ces outils de manière efficace et sûre avec les élèves. Des renseignements sur l'apprentissage obligatoire du curriculum de l'Ontario portant sur l'IA et la littératie numérique, y compris l'apprentissage
27 nov., 2026	Garder les écoles sécuritaires	Survol du Protocole sur l'évaluation de la menace et du risque de violence - Personnel des écoles de M à 12e - Protocole CSV

5 févr., 2027	PLAN POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES ET PLANIFICATION DE L'AMÉLIORATION DU CONSEIL SCOLAIRE/DE L'ÉCOLE	Toute la journée est consacrée au PRÉ (Plan pour la réussite des élèves) bilan du 1er semestre et planification du 2e semestre et prochaines étapes pour appuyer les élèves à risque.
4 juin, 2027	PLAN POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES ET PLANIFICATION DE L'AMÉLIORATION DU CONSEIL SCOLAIRE/DE L'ÉCOLE	Équipe de la réussite Élèves à risque – tous les membres du personnel enseignant 9 à 12 année-Plan de rattrapage • Rencontre de l'équipe de la réussite • Mise à jour du plan d'action dans tous les cours pour les élèves à risque de ne pas obtenir un crédit (qui fait quoi et quand ?) • Mise à jour des suivis auprès des élèves de 12e année à risque
30 juin, 2027	PLAN POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES ET PLANIFICATION DE L'AMÉLIORATION DU CONSEIL SCOLAIRE/DE L'ÉCOLE	Bilans du Plan pour la réussite des élèves (PRÉ) et du Plan d'action pour la réussite des élèves en mathématiques (PARM) *La documentation d'appui sera fournie aux écoles sous forme de questions de réflexion pour les deux bilans.

PUBLIC

Le 17 septembre 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE**Objet : Programmes offerts aux élèves durant l'été 2026**

Préambule

Conformément aux directives ministérielles et grâce à diverses subventions du ministère de l'Éducation, les élèves du Conseil scolaire Viamonde ont pu participer, au cours de l'été 2026, à une variété de programmes favorisant la continuité des apprentissages, le développement des compétences et l'engagement scolaire dans des contextes diversifiés. Ces initiatives s'inscrivent notamment dans les stratégies visant à soutenir l'engagement des élèves par une offre scolaire et périscolaire variée, conformément à l'Axe 1 du plan stratégique, ainsi qu'à favoriser la rétention des élèves par l'élargissement de l'offre éducative sur l'ensemble du territoire desservi, conformément à l'Axe 3 du plan stratégique.

Situation actuelle

Au total, Viamonde a soutenu 788 élèves dans leur réussite scolaire pendant l'été. Les données détaillées par programme sont présentées en annexe. La présente section offre un aperçu des principales initiatives, de leurs objectifs et de leur contribution à l'appui des élèves des paliers élémentaire et secondaire, ainsi que des élèves ayant des besoins particuliers ou vivant des situations de vulnérabilité.

- **du palier élémentaire,**

Camps d'été en littératie et numératie

Au cours de l'été, les camps en littératie et en numératie ont permis à 211 élèves, provenant de 28 écoles élémentaires, de bénéficier d'une programmation pédagogique ciblée visant la consolidation des apprentissages essentiels. Destinés principalement aux élèves présentant des écarts de rendement, ces camps avaient pour objectif de réduire les écarts d'apprentissage tout en favorisant le bien-être, l'estime de soi et le sentiment de compétence des élèves.

En numératie, les élèves ont consolidé des concepts fondamentaux liés à la numération, aux opérations, à la géométrie et à la résolution de problèmes. Les activités proposées misaient sur des approches ludiques et interactives, notamment les jeux de cartes et de dominos, les parcours mathématiques, les relais d'opérations, les activités de comptage par bonds et les défis géométriques.

En littératie, les interventions ont porté sur le développement de compétences fondamentales en lecture, en écriture et en communication orale, notamment la conscience phonémique, les correspondances graphèmes-phonèmes, le vocabulaire, la fluidité et la compréhension en lecture.

Les élèves ont participé à diverses activités d'enrichissement lexical et de décodage, telles que les jeux de rimes, les mots en chaîne, les mots mystères, les livres décodables et le mapping orthographique. Grâce à la collaboration entre les services du secteur de l'éducation, le programme a atteint un taux de présence de 85 %, tandis que 100 % des personnes détenant l'autorité parentale ayant répondu au sondage ont indiqué souhaiter la participation de leur enfant au camp l'année suivante.

- **du palier secondaire,**

Cours d'été Viamonde

Les élèves du palier secondaire, incluant certains élèves se préparant à la 9^e année, ont bénéficié de l'offre des cours d'été Viamonde. Offerts en mode virtuel synchrone, ces cours ont permis aux élèves de poursuivre leur cheminement scolaire durant l'été, que ce soit par des cours complets, de la récupération de crédits ou des possibilités d'apprentissage coopératif.

Les placements COOP en présentiel ont été particulièrement appréciés et constituent une réussite importante pour le Conseil, compte tenu de l'étendue du territoire desservi. Au total, 146 élèves Viamonde ont obtenu des crédits COOP durant l'été, dont 140 qui ont obtenu des crédits doubles. Le programme de récupération de crédits a également permis aux élèves de progresser vers l'obtention du diplôme, avec un taux de réussite de 86,2 %, ce qui représente une amélioration par rapport aux années précédentes. Au total, 25 élèves Viamonde ont obtenu des crédits par la récupération durant l'été.

Afin d'appuyer la persévérance et la réussite des élèves, des ateliers portant sur la gestion du stress et l'estime de soi ont été offerts pendant les cours. Ces appuis visaient à maintenir la motivation des élèves durant la période estivale et à favoriser leur engagement dans leurs apprentissages.

Pour les cours complets Viamonde, 32 crédits ont été obtenus ce qui représente un taux de réussite de 86,5 %.

Cours d'été CAVLFO

Les cours d'été offerts par le CAVLFO ont aussi contribué à l'offre estivale destinée aux élèves du palier secondaire. Sur les 382 élèves Viamonde inscrits en début de session, 289 élèves ont terminé la session, et 288 ont obtenu leur crédit. Cette offre permet notamment de répondre aux exigences du ministère de l'Éducation relatives aux deux crédits d'apprentissage en ligne requis pour l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

Accent sur les Jeunes

Pour un 5^e été consécutif, le Conseil a offert l'initiative *Accent sur les jeunes* grâce à une subvention ministérielle et en collaboration avec des partenaires communautaires francophones.

En juillet et août 2026, 7 élèves ont occupé divers rôles chez les partenaires participants, notamment dans des postes liés à l'animation d'activités dans des camps d'été. De ces 7 placements, deux élèves ont été affectés aux camps d'été STIM du Conseil, offerts dans le cadre du programme d'appui à la réussite des élèves Noirs (PAREN).

Camp d'été STIM pour les élèves Noirs et racisés

Dans le cadre du programme d'appui à la réussite des élèves Noirs (PAREN), le Conseil a organisé, pour une quatrième année consécutive, un camp d'été en STIM destiné aux élèves s'identifiant comme Noirs ou racisés. Le camp s'est déroulé du 6 au 24 juillet 2026 dans deux écoles du Conseil, soit l'école secondaire Jeunes sans frontières à Brampton et l'école secondaire Étienne-Brûlé à Toronto. Au total, 47 élèves de la 6^e à la 9^e année ont participé au Camp STIM 2026.

Cette initiative répond à l'objectif du programme de mettre en œuvre des activités permettant de maintenir la motivation des élèves pendant les interruptions des classes ordinaires, y compris les congés prolongés, tout en contribuant à contrer la sous-représentation des élèves Noirs et racisés dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.

Le camp visait à développer le leadership ainsi que les compétences en STIM, tout en offrant des occasions concrètes de développement personnel, scolaire et professionnel. Huit élèves du Conseil ont complété leur programme d'éducation coopérative sous la supervision des membres du personnel responsables du camp. Dans le cadre du programme *Accent sur les jeunes*, deux élèves ont également bénéficié d'un emploi d'été, et dix élèves ont accumulé des heures de bénévolat contribuant à l'obtention de leur diplôme d'études secondaires. Le camp a aussi favorisé le renforcement des compétences en littératie, le bien-être et le développement d'habiletés liées à la santé mentale.

Les résultats des sondages de satisfaction démontrent l'impact positif du camp sur les participantes et participants. Alors que 93 % se déclarent globalement satisfaits de leur expérience, 85 % affirment avoir accru leur intérêt pour les STIM et renforcé leur autonomie, 84 % avoir développé leurs habiletés de collaboration, 82 % leur pensée critique, 88 % leur estime de soi et 78 % leur capacité à exercer un leadership positif dans leur milieu scolaire.

- **des élèves et familles des élèves avec des besoins complexes des deux paliers.**

Camp Habilo-Socio+ pour les élèves ayant besoin de services en éducation spécialisée

Dans le cadre du Programme de perfectionnement des compétences après l'école (PPCAE), le Conseil a organisé le camp Habilo-Socio+ pour un 4^e été consécutif. Ce camp visait à soutenir les élèves ayant besoin de services en éducation spécialisée, en leur offrant un environnement structuré, authentique et stimulant pour développer leurs habiletés sociales, leur régulation émotionnelle et leurs stratégies d'adaptation.

Le camp s'est déroulé du 24 au 28 août 2026 dans cinq écoles du Conseil. Au total, trente-deux élèves de classes régulières, ayant besoin de services en éducation spécialisée, du jardin à la 8^e année et provenant de 15 écoles du Conseil, ont participé au camp Habilo-Socio+.

La programmation comprenait des ateliers de construction, d'arts, de sports, de cuisine et de leadership, ainsi que des sorties dans la communauté, notamment dans des parcs, des autobus, des épiceries, au zoo et dans des restaurants à service rapide. Ces sorties ont permis aux élèves l'opportunité de mettre en application leurs apprentissages en contexte authentique. Les élèves ont également participé aux ateliers BRAVE afin de développer leur capacité à communiquer avec confiance.

Camp Bien-être VIA – Services en santé mentale offerts durant l'été répété

Au cours de l'été, l'équipe en santé mentale et en travail social a offert le programme Bien-être VIA afin de soutenir les élèves avec des besoins complexes du Conseil. Ce programme a permis de rejoindre les élèves et leurs familles au moyen de différents services et activités adaptés aux besoins observés pendant la période estivale.

- Une clinique de consultation virtuelle, disponible chaque mercredi, accessible aux élèves sur l'ensemble du territoire, ainsi qu'à leurs parents et enseignants ;
- Des ateliers sur la gestion du stress, présentés dans le cadre des cours d'été offerts

PUBLIC

par le conseil, avec un accompagnement également offert aux élèves inscrits à des cours externes, notamment via le CAVLFO ;

- Des ateliers sur la confiance en soi, animés dans tous les camps d'été du conseil, tel qu'explicité ci-dessus ;
- Une présence quotidienne sur les deux sites du Camp STIM, destiné aux élèves noirs et racisés.

II EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 17 septembre 2026 intitulé *Programmes offerts aux élèves durant l'été 2026* soit reçu.

Préparé par :

Dounia Bakiri, surintendante de l'éducation
Martin Boudreault, surintendant de l'éducation
Hugues Kamga, surintendant de l'éducation
Olivier St-Maurice, surintendant de l'éducation
Isabelle Turcotte, surintendante de l'éducation

Présenté par :

La direction de l'éducation,
Sébastien Fontaine

p.j (1)

Annexe A : Programmes d'été
Camp en littérature et numératie

Public cible	Nombre d'élèves	Nombre d'écoles desservies	Nombre de sites	Mode de livraison	Ateliers
Élèves de 1 ^{re} à 6 ^e année	246 Inscrits 211 participants	28	8	En présentiel	7 ateliers Brave (environ 211 élèves) 1 sortie par site

Cours d'été Viamonde (à part COOP)

Public cible	Nombre d'élèves	Mode de livraison	Nbre d'élèves suivis en SM
Fin 8 ^e à 12 ^e année	57 crédits, dont 25 récupérations de crédits	Synchrone, virtuel	10 élèves en 5 ateliers

Placements COOP Viamonde

Public cible	Nombre d'élèves	Mode de livraison
10 ^e à 12 ^e année	146 élèves dont 140 élèves ont obtenu un crédit double et 6 un crédit simple.	- 143 en présentiel, couvrant l'ensemble du territoire Viamonde - 3 en virtuel

Cours d'été CAVLFO

Public cible	Nombre d'élèves	Mode de livraison
9 ^e à 12 ^e année	289 crédits accordés	Asynchrone, virtuel

Accent sur les Jeunes

Public cible	Nombre d'élèves	Nombre de partenaires communautaires
9 ^e à 12 ^e année	7	5

Camps STIM pour élèves Noirs et racisés

Public cible	Nombre d'élèves	Nombre de sites	Mode de livraison	Nbrs élèves suivis en SM
Élèves de la 6 ^e à la 9 ^e année	47	2	En présentiel	47

Camps Habilo-Socio + (Programme de perfectionnement des compétences après l'école)

Public cible	Nombre d'élèves	Nombre d'écoles desservies	Nombre de sites	Mode de livraison	Ateliers BRAVE
Élèves TSA des paliers élémentaire et secondaire	32	15	5	En présentiel	5 ateliers Environ 32 élèves

Appui aux élèves vulnérables - Camp Bien-être VIA

Public cible	Nombre d'élèves	Mode de livraison	Nbre d'élèves suivis en SM
1 ^{ère} à 12 ^e année	Ensemble des élèves participants aux camps d'été et élèves du conseil	Synchrone, virtuel	9 élèves en individuel + parents

Le 17 septembre 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Mise en œuvre du bureau d'assistance aux élèves et aux familles (BAEF)

PRÉAMBULE

Au Conseil scolaire Viamonde, nous croyons qu'une communication ouverte, empreinte de confiance et de respect, est essentielle à l'établissement d'un partenariat solide avec les élèves et les familles. Dans cette perspective, l'école demeure le premier point de contact privilégié pour répondre à leurs questions et à leurs préoccupations.

Le Bureau d'assistance aux élèves et aux familles (BAEF) vient compléter cette approche en accompagnant les familles qui communiquent directement avec le Conseil et en les orientant vers l'école, la personne ou le service le mieux placé pour répondre à leurs besoins.

Conformément à la *Politique/Programme Note 170 (PPN 170)* du ministère de l'Éducation de l'Ontario, le Conseil scolaire Viamonde a mis en fonction son BAEF le 1^{er} septembre 2026. Celui-ci permet de répondre aux exigences provinciales relatives aux demandes de renseignements, aux délais de réponse, au suivi et à la reddition de comptes.

SITUATION ACTUELLE

Fonctionnement du BAEF

Depuis le 1^{er} septembre 2026, le BAEF permet aux familles qui communiquent directement avec le Conseil d'obtenir des renseignements ou d'être orientées vers la ressource appropriée.

Le secteur des communications assure la réception et le premier aiguillage des demandes. Selon leur nature, les renseignements peuvent être fournis directement ou la demande peut être acheminée à l'école, à la personne ou au service le mieux placé pour y répondre.

Le BAEF constitue ainsi un mécanisme d'information, d'accompagnement et d'aiguillage. Il ne remplace ni le rôle des écoles et des services ni les mécanismes de communication déjà établis.

Pour les questions et préoccupations liées à la vie scolaire, la hiérarchie des communications demeure :

1. l'enseignante ou l'enseignant;
2. la direction de l'école;
3. la surintendance de l'éducation;
4. la direction de l'éducation, au besoin.

Cette approche permet de préserver la relation de proximité entre les familles et leur école tout en offrant un mécanisme d'accompagnement aux familles qui communiquent directement avec le Conseil.

Coordonnées et normes de services du BAEF

Les familles peuvent communiquer avec le BAEF par trois moyens :

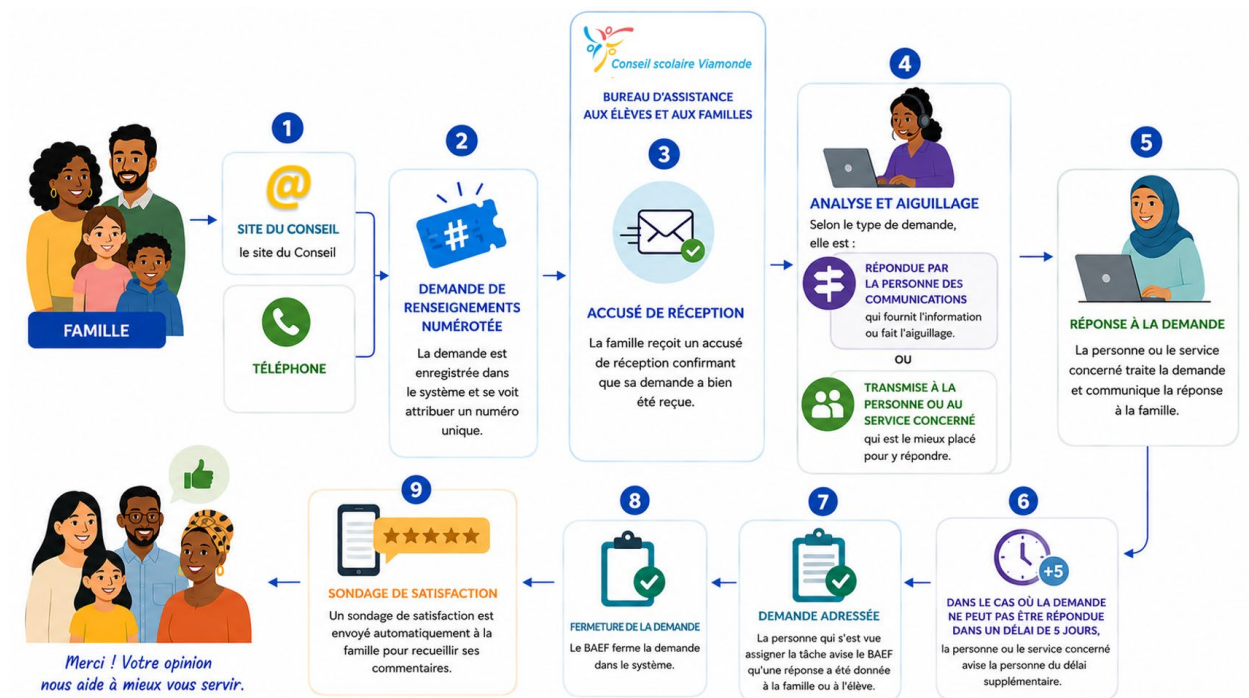
- Site Web : www.csviamonde.ca, sous l'onglet CONTACT | Bureau d'assistance aux élèves et aux familles (BAEF);
- Courriel : bureauassistance@csviamonde.ca;
- Téléphone : (416) 465-0547.

Conformément aux attentes ministérielles, Viamonde assurera notamment le suivi des normes suivantes :

- accusé de réception dans un délai maximal de deux (2) jours ouvrables;
- réponse dans un délai ciblé de cinq (5) jours ouvrables;
- lorsque ce délai ne peut être respecté, communication à la famille d'une estimation du délai supplémentaire requis.
- Un sondage de satisfaction doit être transmis à l'utilisateur du BAEF une fois la demande fermée.

Cheminement d'une demande

Le processus mis en place permet d'assurer une prise en charge uniforme des demandes de renseignements ou d'assistance.



De façon générale, la demande est reçue et consignée, puis un accusé de réception est transmis à la famille. Le secteur des communications analyse ensuite la demande afin d'y répondre directement ou de l'acheminer à la ressource appropriée.

La personne ou le service concerné communique alors avec l'élève ou la famille, donne la réponse et confirme au BAEF que la demande de renseignements a été adressée. Le Bureau peut ainsi fermer la demande et transmettre automatiquement un sondage de satisfaction à la famille. Lorsqu'une réponse ne peut être fournie dans le délai prévu, la famille est informée du délai supplémentaire requis.

Monitoring et reddition de comptes

Le système de suivi permettra au Conseil de mesurer le rendement du BAEF et de mieux comprendre la nature des demandes reçues.

Les principaux indicateurs suivis seront :

- le volume et la nature des demandes;
- le respect des délais de service;
- le nombre de demandes nécessitant un délai supplémentaire;
- la satisfaction et les rétroactions des familles.

Les données feront l'objet d'une analyse régulière afin d'identifier les tendances et de soutenir l'amélioration continue des services.

CONCLUSION

La mise en œuvre du Bureau d'assistance aux élèves et aux familles permet à Viamonde de répondre aux exigences de la PPN 170 tout en maintenant l'école comme premier point de contact privilégié des familles.

Le BAEF vient compléter cette relation en permettant aux familles qui communiquent directement avec le Conseil d'obtenir des renseignements ou d'être orientées rapidement vers la ressource appropriée.

Le suivi des demandes et des indicateurs de rendement permettra également au Conseil d'évaluer l'efficacité du service, de mieux comprendre les besoins exprimés par les familles et d'ajuster ses pratiques dans une perspective d'amélioration continue.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 17 septembre 2026 intitulé *Mise en œuvre du Bureau d'assistance aux élèves et aux familles (BAEF)* soit reçu.

Préparé par :

Le surintendant de l'éducation,
Martin Boudreault

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Sébastien Fontaine

Le 17 septembre 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Bilan des projets de réfection des écoles 2024-2025

PRÉAMBULE

À la réunion ordinaire du Conseil du 20 juin 2024, le Conseil a approuvé un budget pour des projets de réfection et d'amélioration de la condition des écoles pour l'année scolaire 2024-2025.

SITUATION ACTUELLE

L'administration présente le bilan sur la réalisation de l'ensemble des projets :

- l'annexe A : la liste des projets approuvés en juin 2024
- l'annexe B : la liste des projets complétés en 2024-2025, incluant les coûts finaux approximatifs.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 17 septembre 2026 intitulé *Bilan des projets de réfection des écoles 2024-2025* soit reçu.

Préparé par :

La direction exécutive de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification,
Miguel Ladouceur

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Sébastien Fontaine

p.j (2)

Annexe A - Liste des projets 2024-2025

École	Description des travaux	plans pluriannuels	Réfections 24-25	Amélioration de la condition des écoles 24-25
Diverses écoles	Programme annuel d'accessibilité des écoles (petits projets).	acc	100 000 \$	
Diverses écoles	Programme annuel de réfection des toitures.	ene		2 000 000 \$
Diverses écoles	Projets en informatique.		50 000 \$	
Diverses écoles	Remplacement de systèmes d'intercommunication.			100 000 \$
Diverses écoles	Modernisation système d'éclairage intérieur (LED).	ene		400 000 \$
Diverses écoles	Optimisation et recommissionning des systèmes CVAC (économie énergie) et ajout de boutons pour confinement environnemental.	ene	125 000 \$	
Diverses écoles	Réserve pour projets divers.		500 000 \$	
Diverses écoles	Réserve pour projets de systèmes d'éclairage et de son pour scènes.		400 000 \$	
Diverses écoles	Installation de systèmes d'énergie solaire photovoltaïque.		100 000 \$	
Diverses écoles	Systèmes de caméras (entretien, installation).		75 000 \$	
Diverses écoles	Brancher certaines classes mobiles aux systèmes de contrôle de l'école pour gérer l'opération de leurs systèmes de ventilation.	ene	50 000 \$	
École élémentaire Charles-Sauriol	Refaire la chaufferie.	ene		550 000 \$
École élémentaire Félix-Leclerc	Revoir l'aménagement des bureaux administratifs de l'école, à même l'ancien local de la garderie, pour améliorer les fonctionnalités et l'accueil.		350 000 \$	
École élémentaire Félix-Leclerc	Ajout de ventilation dans l'aile sud.			1 400 000 \$
École élémentaire Gabrielle-Roy	Remplacer le toit #1 incluant pontage (RAAC).	ene		750 000 \$
École élémentaire Horizon Jeunesse	Remplacer le fini de plancher du gymnase.		50 000 \$	
École élémentaire Horizon Jeunesse	Remplacer le toit du gymnase incluant pontage (RAAC).	ene		500 000 \$
École élémentaire Jeanne-Lajoie	Remplacer les portes extérieures et quincaillerie.	ene		150 000 \$
École élémentaire Jeanne-Lajoie	Refaire les classe MJ 122 et 123 incluant les toilettes, peinture, mobilier.		150 000 \$	300 000 \$
École élémentaire Jeanne-Lajoie	Refaire les plafonds, éclairage et planchers des classes 202, 205 (plancher seulement), 209 et 210.	ene		300 000 \$
École élémentaire Jeanne-Lajoie	Refinir la surface du plancher de la scène et peinture de celle-ci. Refaire les portes pour les rangements sous la scène.		50 000 \$	
École élémentaire Jeanne-Lajoie	Remplacer les briques éclatées autour de l'école.			150 000 \$
École élémentaire Jeanne-Lajoie	Rénovation des toilettes 126 et 129.			350 000 \$
École secondaire Jeunes sans frontières	Développement du projet de site (cour d'école, stationnement, débarcadère) et application pour plan de site.		200 000 \$	
École secondaire Norval-Morrisseau	Remplacer le plancher du gymnase incluant la dalle de béton. Revoir l'étanchéité et drainage des fondations ainsi que le drainage du site dans la zone du gymnase.			1 350 000 \$
École secondaire Toronto Ouest	Revoir le système de chauffage des salles 153 à 160.	ene		250 000 \$
École élémentaire des Quatre-Rivières	Remplacer les anciennes unités de ventilation au toit.	ene		300 000 \$
École secondaire Roméo Dallaire	Aménagement d'un terrain de basketball et clôture.		150 000 \$	
École élémentaire Nouvel Horizon	Agrandissement du stationnement et repavage des zones asphaltées.		600 000 \$	
École élémentaire L'Envolée	Remplacer les casiers au 1er et 2e étage par des crochets et peindre les corridors.		200 000 \$	
École élémentaire L'Envolée	Revoir l'aménagement des bureaux administratifs de l'école pour améliorer les fonctionnalités et l'accueil. Refaire les planchers et peinture.		350 000 \$	
École élémentaire Louise-Charron	Refaire les plafonds, l'éclairage, les comptoirs et remplacer les portes des classes. Remplacer certains planchers.	ene		550 000 \$
École élémentaire Louise-Charron	Remplacer le système d'intercommunication.			50 000 \$
École élémentaire Louise-Charron	Remplacer le panneau d'alarme incendie.	acc		75 000 \$
École secondaire David-Saint-Jacques	Refaire la pelouse pour le site incluant terrain de soccer. Aménagement d'une piste de 100m asphaltée.		550 000 \$	

Total :	4 050 000 \$	9 525 000 \$	13 575 000 \$
Revenus reportés 2023-2024 :	1 500 000 \$	1 000 000 \$	
Subventions 2024-2025 :	2 984 530 \$	9 772 619 \$	
Fonds disponibles pour 2024-2025 :	4 484 530 \$	10 772 619 \$	15 257 149 \$
Contingences :	434 530 \$	1 247 619 \$	1 682 149 \$
Contingences % :	9,7%	11,6%	11,0%

Annexe B - Liste des projets 2024-2025

École	Description des travaux	plans pluriannuels	Réfections 24-25	Amélioration de la condition des écoles 24- 25	Budget total	Coût final approximatif	Commentaire
Diverses écoles	Programme annuel d'accessibilité des écoles (petits projets).	acc	100 000 \$		100 000 \$	0 \$	
Diverses écoles	Programme annuel de réfection des toitures.	ene		2 000 000 \$	2 000 000 \$	1 075 666 \$	Centre Vanier, LECR, NOMO
Diverses écoles	Projets en informatique.		50 000 \$		50 000 \$	0 \$	
Diverses écoles	Remplacement de systèmes d'intercommunication.			100 000 \$	100 000 \$	101 750 \$	DUCH, ANMA, TOOOU
Diverses écoles	Modernisation système d'éclairage intérieur (LED).	ene		400 000 \$	400 000 \$	120 038 \$	gym LECR, gym STJO
Diverses écoles	Optimisation et reconditionnement des systèmes CVAC (économie énergie) et ajout de boutons pour confinement environnemental.	ene	125 000 \$		125 000 \$	191 883 \$	CAJE, JEFR, COFR, ETBR, HOJE
Diverses écoles	Réserve pour projets divers.		500 000 \$		500 000 \$	311 558 \$	
Diverses écoles	Réserve pour projets de systèmes d'éclairage et de son pour scènes.		400 000 \$		400 000 \$	32 988 \$	
Diverses écoles	Installation de systèmes d'énergie solaire photovoltaïque.		100 000 \$		100 000 \$	0 \$	aucun projet complété
Diverses écoles	Systèmes de caméras (entretien, installation).		75 000 \$		75 000 \$	52 153 \$	
Diverses écoles	Brancher certaines classes mobiles aux systèmes de contrôle de l'école pour gérer l'opération de leurs systèmes de ventilation.	ene	50 000 \$		50 000 \$	0 \$	aucun projet complété
École élémentaire Charles-Sauriol	Refaire la chaufferie.	ene		550 000 \$	550 000 \$	471 326 \$	
École élémentaire Félix-Leclerc	Revoir l'aménagement des bureaux administratifs de l'école, à même l'ancien local de la garderie, pour améliorer les fonctionnalités et l'accueil.		350 000 \$				
École élémentaire Félix-Leclerc	Ajout de ventilation dans l'aile sud.			1 400 000 \$	1 750 000 \$	1 768 675 \$	
École élémentaire Gabrielle-Roy	Remplacer le toit #1 incluant pontage (RAAC).	ene		750 000 \$	750 000 \$	809 231 \$	
École élémentaire Horizon Jeunesse	Remplacer le fini de plancher du gymnase.		50 000 \$				
École élémentaire Horizon Jeunesse	Remplacer le toit du gymnase incluant pontage (RAAC).	ene		500 000 \$	550 000 \$	714 896 \$	
École élémentaire Jeanne-Lajoie	Remplacer les portes extérieures et quincaillerie.	ene		150 000 \$			
École élémentaire Jeanne-Lajoie	Refaire les classe MJ 122 et 123 incluant les toilettes, peinture, mobilier.		150 000 \$	300 000 \$			
École élémentaire Jeanne-Lajoie	Refaire les plafonds, éclairage et planchers des classes 202, 205 (plancher seulement), 209 et 210.	ene		300 000 \$			
École élémentaire Jeanne-Lajoie	Refinir la surface du plancher de la scène et peinture de celle-ci. Refaire les portes pour les rangements sous la scène.		50 000 \$				
École élémentaire Jeanne-Lajoie	Remplacer les briques éclatées autour de l'école.			150 000 \$			
École élémentaire Jeanne-Lajoie	Rénovation des toilettes 126 et 129.			350 000 \$	1 450 000 \$	1 469 954 \$	
École secondaire Jeunes sans frontières	Développement du projet de site (cour d'école, stationnement, débarcadère) et application pour plan de site.		200 000 \$		200 000 \$	0 \$	avec projet 25-26
École secondaire Norval-Morrisseau	Remplacer le plancher du gymnase incluant la dalle de béton. Revoir l'étanchéité et drainage des fondations ainsi que le drainage du site dans la zone du gymnase.			1 350 000 \$	1 350 000 \$	754 214 \$	
École secondaire Toronto Ouest	Revoir le système de chauffage des salles 153 à 160.	ene		250 000 \$	250 000 \$	0 \$	avec projet 25-26
École élémentaire des Quatre-Rivières	Remplacer les anciennes unités de ventilation au toit.	ene		300 000 \$	300 000 \$	338 893 \$	
École secondaire Roméo Dallaire	Aménagement d'un terrain de basketball et clôture.		150 000 \$		150 000 \$	116 698 \$	
École élémentaire Nouvel Horizon	Agrandissement du stationnement et repavage des zones asphaltées.		600 000 \$		600 000 \$	709 941 \$	
École élémentaire L'Envolée	Remplacer les casiers au 1er et 2e étage par des crochets et peindre les corridors.		200 000 \$				
École élémentaire L'Envolée	Revoir l'aménagement des bureaux administratifs de l'école pour améliorer les fonctionnalités et l'accueil. Refaire les planchers et peinture.		350 000 \$		550 000 \$	566 119 \$	
École élémentaire Louise-Charron	Refaire les plafonds, l'éclairage, les comptoirs et remplacer les portes des classes. Remplacer certains planchers.	ene		550 000 \$			
École élémentaire Louise-Charron	Remplacer le système d'intercommunication.			50 000 \$			
École élémentaire Louise-Charron	Remplacer le panneau d'alarme incendie.	acc		75 000 \$	675 000 \$	850 385 \$	
École secondaire David-Saint-Jacques	Refaire la pelouse pour le site incluant terrain de soccer. Aménagement d'une piste de 100m asphaltée.		550 000 \$		550 000 \$	518 002 \$	
Total :			4 050 000 \$	9 525 000 \$	13 575 000 \$	10 974 369 \$	
Revenus reportés 2023-2024 :			1 500 000 \$	1 000 000 \$			
Subventions 2024-2025 :			2 984 530 \$	9 772 619 \$			
Fonds disponibles pour 2024-2025 :			4 484 530 \$	10 772 619 \$	15 257 149 \$		
Contingences :			434 530 \$	1 247 619 \$	1 682 149 \$		
Contingences % :			9,7%	11,6%	11,0%		

Le 17 septembre 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : RAPPORT N° 6 - Comité de participation des parents

Le comité a tenu sa rencontre **n° 6** le **23 juin 2026** de **18 h 30 à 19 h 40** par vidéoconférence, sous la présidence de M^{me} Sonia Macaluso.

Membre du Conseil présent	M. Benoit Fortin – Président du Conseil et coprésident du Comité (18 h 43) M ^{me} Hanane Diakité – Conseillère scolaire (18 h 30 – 19 h 12) M ^{me} Anna-Karyna Ruskowski – Conseillère scolaire (19 h 11)
Parents présents	M ^{me} Sonia Macaluso, membre de la région Sud (Présidente) M ^{me} Nicole Dason, membre de la région du Grand Toronto (18h 37) M ^{me} Laila Ouaziz Hamzaoui, membre de la région du Grand Toronto M. François Cartier, membre de la région du Grand Toronto M. David Ha, membre de la région de Peel/Caledon (18 h 42) M ^{me} Télina Fishbach, membre de la région de Péninsule M ^{me} Caroline Ouimet, membre de la région de l'Huronie (18 h 37)
Parents absents	M ^{me} Anick Lamarche, membre de la région Sud M. Rachid Barrima, membre de la région du Sud-Ouest M. Archil Tchinda, membre de la région du Sud-Ouest
Membres de l'administration	M. Martin Boudreault, Surintendant de l'éducation M ^{me} Dounia Bakiri, Surintendante de l'éducation (19 h 05) M ^{me} Corine Céline, Secrétaire de séances
Membres invités	M ^{me} Dounia Bakiri, surintendante de l'éducation M ^{me} Georgette Gbeco, Coordinatrice des projets d'engagement des parents (PPE) (18 h 30 -19 h 22)

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[1. Documents CPP 23 juin 2026.pdf](#)

Votre comité vous informe :

1. qu'il a adopté le procès-verbal du 26 mai 2026 ;

2. qu'il a reçu les informations mensuelles de PPE de M^{me} Georgette Gbedo, Coordonnatrice des projets d'engagement des parents ;
3. qu'il a reçu le bilan du projet de jumelage interculturel et intergénérationnel de PPE de M^{me} Georgette Gbedo, Coordonnatrice des projets d'engagement des parents;
4. qu'il a pris connaissance des résultats au sondage sur les besoins en formation pour les parents des conseils d'école, de M. Boudreault, surintendant de l'éducation ;
5. qu'il a reçu des propositions de projets pour le budget du CPP pour 2026-2027, de M. Boudreault, surintendant de l'éducation ;
6. qu'il a reçu une présentation sur l'utilisation responsable et encadrée des écrans dans les écoles de M^{me} Dounia Bakiri, surintendante de l'éducation ;
7. qu'il a approuvé une mise à jour des dates pour les rencontres CPP de septembre à novembre 2026;
8. que la date de la rencontre n° 7 du CPP se tiendra le 22 septembre 2026 à 18 h 30 via TEAMS.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 17 septembre 2026 intitulé *Rapport n° 6 - Comité de participation des parents* soit reçu.

La présidente du Comité
Sonia Macaluso

Le surintendant de l'éducation,
Martin Boudreault

Le 17 septembre 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : RAPPORT N° 1 DU COMITÉ DE VÉRIFICATION – SÉANCE PUBLIQUE

Le comité de vérification a tenu la rencontre n° 1 en séance publique de 17 h 34 à 17 h 35 et de 18 h 05 à 18 h 20 le 9 septembre 2026 par vidéoconférence, sous la présidence du Conseiller Fortin.

Membres du Conseil	M. Benoit Fortin, Président du conseil M ^{me} Geneviève Oger, Conseillère scolaire
Membre du Conseil absent	M. David Paradis, Conseiller scolaire, président du comité de vérification
Membres externes	M ^{me} Alvyde Ndzana M ^{me} Fatoumata Ba
Membres de l'équipe de vérification	M ^{me} Joëlle Huneault, Dirigeante principale M ^{me} Soukaina Ikbāl, Vérificatrice interne
Membres de l'administration	M. Sébastien Fontaine, Direction de l'éducation et secrétaire M. Jason Rodrigue, Surintendant des services corporatifs et trésorier M ^{me} Corine Céline, Secrétaire de séances du Conseil

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[Membres du conseil - Comité de Vérification- sept 2026 - Tous les documents](#)

Votre comité vous informe :

1. Le président du Comité de vérification étant absent, Conseiller Fortin a assumé la présidence de la séance.
2. qu'il a approuvé le procès-verbal public du 8 juin 2026;
3. que le comité a revu la Charte du Comité de vérification et qu'aucun changement n'est recommandé pour 2026-2027. En conséquence, le comité recommande au Conseil d'approuver la Charte du Comité de vérification telle que présentée;
4. qu'il a reçu et approuvé la Charte d'audit interne de l'Équipe provinciale de vérification interne (ÉPVI);

5. qu'il a reçu le Plan opérationnel 2026-2027 de l'Équipe provinciale de vérification interne (ÉPVI);
6. qu'il a reçu et approuvé le rapport annuel du Comité de vérification pour fin de présentation aux membres du Conseil et le Ministère;
7. qu'il a reçu le tableau de bord sommatif sur l'état de l'avancement des projets de vérification interne présentés par l'ÉPVI;
8. qu'il va remplir l'évaluation annuelle de l'Équipe provinciale de vérification interne. Les membres du Comité de vérification rempliront l'évaluation et la soumettront à la surintendance des services corporatifs et trésorier avant le 30 septembre 2026;
9. qu'il va compléter l'auto-évaluation annuelle du Comité de vérification. Il est demandé à chaque membre du Comité de vérification de remplir le formulaire d'auto-évaluation et de le soumettre à la surintendance des services corporatifs et trésorier avant le 30 septembre 2026;
10. que le rapport suivant soit transféré du huis clos au domaine public :
 - Rapport sommaire des suivis de la mise en œuvre des plans d'action de l'administration
11. qu'il a déterminé les dates des prochaines rencontres du Comité de vérification pour l'année 2026-2027 qui se tiendront à 17 h 30 sur TEAMS comme ci-dessous :
 - 9 novembre 2026
 - 8 février 2027
 - 7 juin 2027

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 17 septembre 2026 intitulé *Rapport n° 1 du comité de vérification - Séance publique* soit reçu.

QUE le Conseil approuve de la Charte du Comité de vérification, telle que présentée.

Le président de la séance

Benoit Fortin

Le surintendant des services corporatifs et trésorier

Jason Rodrigue

Le 17 septembre 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL

Objet : Politique révisée n° 3,202 Sorties scolaires

PRÉAMBULE

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la *Politique n° 3,202 Sorties scolaires* a été mise à jour et envoyée en consultation en mai 2026.

SITUATION ACTUELLE

Vous trouverez à l'**Annexe A** la version définitive et la version avec suivi des modifications afin de voir les modifications apportées à la *Politique n° 3,202 Sorties scolaires*. La politique fut présentée et recommandée par le Comité permanent en éducation, équité et inclusion (CÉÉDI) lors de sa réunion du 5 mai 2026.

Les directives administratives sont présentées en **Annexe B**, à titre de renseignement, et en **Annexe C**, les résultats de la consultation publique.

II EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 17 septembre 2026 portant sur la *Politique révisée n° 3,202 Sorties scolaires* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la *Politique n° 3,202 Sorties scolaires* telle que présentée aux fins de diffusion et de mise en vigueur.

Préparé par :

Le surintendant de l'éducation,
Olivier St Maurice

Présenté par :

Le directeur de l'éducation,
Sébastien Fontaine

p. j. (3)

ÉCOLES - SÉCURITÉ**SORTIES SCOLAIRES****Approuvée le 20 novembre 2004****Révisée le 17 septembre 2026****Prochaine révision en 2030-2031****Page 1 de 2**

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît la valeur pédagogique des activités organisées par le personnel à l'extérieur de la salle de classe ordinaire comme étant un excellent complément à l'éducation et au bien-être des élèves. Le Conseil encourage la planification et l'organisation de sorties scolaires à caractère scientifique, culturel, social ou sportif, menées à l'échelle locale, provinciale, nationale ou internationale dans un contexte sain et sécuritaire.

DÉFINITIONS**Sortie scolaire :**

Une sortie scolaire se définit comme toute activité préalablement approuvée ayant lieu à l'extérieur de la propriété de l'école.

Sortie éducative :

Une sortie éducative est une sortie scolaire qui vise à enrichir l'expérience d'apprentissage des élèves dans le cadre du programme d'enseignement et est organisée par l'école ou le Conseil.

PRINCIPES DIRECTEURS

1. Les sorties scolaires doivent respecter la vision et les valeurs du Conseil, se dérouler dans un contexte sain et sécuritaire et devraient privilégier, dans la mesure du possible, les activités en français.
2. Toutes les sorties éducatives intégrées au programme ordinaire doivent être accessibles à tous les élèves. Le coût d'une sortie éducative ne devrait pas constituer un obstacle à la participation des élèves. La direction d'école doit tenir compte des besoins spéciaux et physiques des élèves afin de s'assurer que toutes les sorties éducatives sont accessibles à l'ensemble des élèves.
3. Les sorties scolaires doivent faire l'objet d'une autorisation avant d'avancer dans la planification. Selon la nature des sorties éducatives, elles sont autorisées, soit par la direction d'école, la surintendance de l'éducation ou le Conseil.
4. Les sorties initiées et organisées par tout particulier ou organisme externe et non approuvées au préalable ne relèvent aucunement de la responsabilité du Conseil.
5. Lors d'une sortie scolaire, le Conseil s'attend à ce que le personnel de supervision et les élèves respectent les codes de conduite en vigueur.

SORTIES SCOLAIRES

Page 2 de 2

-
6. Toutes les politiques et directives administratives du Conseil s'appliquent en tout temps pendant les sorties scolaires.
 7. Dans la mesure du possible, le Conseil essaiera de maintenir l'équité entre les classes, les régions et les écoles en matière de sorties éducatives.

Toute sortie scolaire doit être conforme aux directives administratives et aux procédures énoncées dans le guide des sorties scolaires découlant de la présente politique.

ÉCOLES - SÉCURITÉ

SORTIES SCOLAIRESÉDUCATIVES

Approuvée le 20 novembre 2004

Révisée le ~~28 janvier 2022~~ 17 septembre 2026Prochaine révision en ~~2025-2026~~ 2030-2031

Page 1 de 2

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît la valeur pédagogique des activités organisées par le personnel enseignant à l'extérieur de la salle de classe ordinaire comme étant un excellent complément à l'éducation et au bien-être des élèves. Le Conseil encourage la planification et l'organisation de sorties scolaireséducatives à caractère scientifique, culturel, social ou sportif, menées à l'échelle locale, provinciale, nationale ou internationale dans un contexte sain et sécuritaire.

DÉFINITIONS

Sortie scolaire :

Une sortie scolaireéducative se définit comme toute activité préalablement approuvée ayant lieu à l'extérieur de la propriété de l'école.

~~Elle vise à enrichir l'expérience d'apprentissage et le bien-être des élèves dans le cadre du programme d'enseignement ou en dehors de celui-ci et est organisée par l'école ou le Conseil.~~

Sortie éducative :

Une sortie éducative est une sortie scolaire qui vise à enrichir l'expérience d'apprentissage des élèves dans le cadre du programme d'enseignement et est organisée par l'école ou le Conseil.

~~L'éducation coopérative, les expériences ou les stages d'observation dans un milieu de travail ne sont pas compris dans cette définition.~~

PRINCIPES DIRECTEURS

1. Les sorties scolaireséducatives doivent respecter la vision et les valeurs du Conseil, se dérouler dans un contexte sain et sécuritaire et devraient privilégier , dans la mesure du possible, les activités en français.
2. Toutes les sorties éducatives intégrées au programme ordinaire doivent être accessibles à tous les élèves. Le coût d'une sortie éducative ne devrait pas constituer un obstacle à la participation des élèves. La direction d'école doit tenir compte des besoins spéciaux et physiques des élèves afin de s'assurer que toutes les sorties éducatives sont accessibles à l'ensemble des élèves.
3. Les sorties scolaireséducatives doivent faire l'objet d'une autorisation avant d'avancer dans la planification. Selon la nature des sorties éducatives, elles sont autorisées, soit par la direction d'école, la surintendance de l'éducation ou le Conseil.

SORTIES SCOLAIRESÉDUCATIVES

Page 2 de 2

4. Les sorties ~~éducatives~~ initiées et organisées par tout particulier ou organisme externe et non approuvées au préalable ne relèvent aucunement de la responsabilité du Conseil.
5. Lors d'une sortie scolaireéducative, le Conseil s'attend à ce que le personnel de supervision et les élèves ~~affichent une conduite exemplaire selon le code de conduite de l'école et du Conseil et les règles de sécurité~~ respectent les codes de conduite en vigueur.
6. Toutes les politiques et directives administratives du Conseil s'appliquent en tout temps pendant les sorties scolaireséducatives.
7. Dans la mesure du possible, le Conseil essayera de maintenir l'équité entre les classes, les régions et les écoles en matière de sorties éducatives.

Toute sortie scolaireéducative doit être conforme aux directives administratives et aux procédures énoncées dans le guide des sorties scolaireséducatives découlant de la présente politique.

ÉCOLES - SÉCURITÉ**SORTIES SCOLAIRES****Approuvées le 20 novembre 2004****Révisées le 17 septembre 2026****Prochaine révision en 2029-2030****Page 1 de 8**

PRÉAMBULE

Le Conseil fournit aux écoles les directives essentielles à l'organisation de sorties scolaires inclusives et sécuritaires. En plus des directives administratives suivantes, toute sortie scolaire doit adhérer aux procédures prescrites dans le *Guide des sorties scolaires*, disponible sur le portail Viamonde. Plusieurs détails importants y sont présentés afin d'aider les écoles à bien planifier les sorties scolaires et assurer la sécurité des élèves et du personnel en tout temps.

MODALITÉS**1. PLANIFICATION ET ORGANISATION D'UNE SORTIE SCOLAIRE**

Les sorties scolaires doivent être liées étroitement à la matière enseignée, à la construction identitaire des élèves ou aux objectifs et priorités de l'école. Elles doivent privilégier les activités en français et respecter la mission, la vision et les valeurs du Conseil. Toute sortie éducative doit être approuvée au préalable par les instances indiquées selon la catégorie de la sortie (voir *Guide des sorties scolaires*).

La préparation d'une sortie éducative devrait prévoir des activités préalables à la sortie, pendant la sortie et après la sortie. La personne responsable de la sortie doit coordonner les éléments reliés à l'approbation, l'autorisation, la supervision, le transport et la sécurité.

Afin d'assurer une bonne planification d'une sortie scolaire, des formulaires sont prévus à cet effet dans le *Guichet Viamonde* et le *Guide des sorties scolaires*. La direction d'école tient un registre de toutes les sorties scolaires tenues à l'extérieur de l'école.

Pour les sorties de catégorie 3 qui constituent des voyages hors province ou hors pays, une présentation aux parents, tuteurs ou tutrices doit avoir lieu à l'étape de la planification initiale. Aucun dépôt non-remboursable ne peut être remis par les parents à l'école ou à une tierce partie avant que l'école assure l'approbation de l'excursion.

2. PARTICIPATION DES ÉLÈVES

Il est attendu que les élèves participent aux sorties éducatives organisées par l'école ou le Conseil. Toutes les sorties éducatives intégrées au programme d'enseignement régulier doivent être accessibles à l'ensemble des élèves, y compris les élèves ayant des besoins en éducation spécialisée ou les élèves qui rencontreraient des difficultés de financement.

L'élève qui ne participe pas à la sortie en raison d'une absence justifiée ne subira pas de conséquences négatives en raison de son absence de la sortie (par exemple, en n'étant pas en mesure de compléter une évaluation de l'apprentissage lié à la sortie). En conformité à la

ÉCOLES - SÉCURITÉ**SORTIES SCOLAIRES****Page 2 de 8**

politique 3, 406 (Évaluation du rendement des élèves), les enseignants peuvent, au besoin, appliquer la triangulation pour évaluer l'atteinte de l'attente ciblée durant la sortie.

Le personnel de l'école doit organiser et assurer l'enseignement aux élèves qui ne participent pas à la sortie éducative.

Un élève peut perdre le privilège de participer à une sortie scolaire et non-éducative à la suite de la recommandation de la direction d'école.

3. APPROBATIONS

Toute sortie éducative nécessite les approbations écrites explicités dans le tableau suivant. La demande d'approbation doit être faite en utilisant les formulaires prévus à cet effet (voir *Guide des sorties éducatives*). Le membre du personnel qui organise une sortie éducative présente la *Demande d'approbation de la direction d'école* (voir *Guide des sorties éducatives*) en tenant compte de la catégorie de sortie planifiée. Les sorties éducatives qui nécessitent l'approbation du Conseil doivent être soumises par la direction d'école auprès de la surintendance responsable dans les délais requis selon la catégorie de la sortie, et tel qu'indiqué dans le tableau.

Le Conseil reconnaît qu'il existe certaines situations exceptionnelles dans lesquelles il est nécessaire de procéder à une approbation expédiée (par exemple, une invitation à une finale nationale d'une compétition de robotique ou lors d'une qualification à une finale OFSSAA). Dans lesdites circonstances, la direction de l'école communique directement avec sa surintendance pour assurer une approbation expédiée.

ÉCOLES - SÉCURITÉ
SORTIES SCOLAIRES

CATÉGORIES DE SORTIES SCOLAIRES						
	CATÉGORIE 1	CATÉGORIE 2			CATÉGORIE 3	
Durée	une journée ou moins	une journée ou moins	une nuitée ou plus	une journée ou moins	une journée	une nuitée ou plus
Lieu	en Ontario	en Ontario	en Ontario	hors province	hors pays	hors province hors pays
Type d'activités	régulières	à risques élevés	régulières à risques élevés	régulières à risques élevés	régulières à risques élevés	régulières à risques élevés
Approbation requise par	Direction d'école	1. Direction d'école 2. Surintendance de l'éducation			1. Direction d'école 2. Surintendance de l'éducation 3. Conseil scolaire	
Délai de soumission avant la sortie	4 semaines (1 mois)	4 semaines (1 mois)			8 semaines (2 mois)	
Date de la sortie selon la période de l'année	pendant la journée scolaire	• journée scolaire • congé des fêtes • relâche de mars • congé estival				

Dans la mesure du possible, les voyages hors pays devraient avoir lieu durant le congé de mars ou le congé estival pour minimiser le nombre de jours d'école manqués.

La direction de l'éducation étudiera les exceptions à la politique et aux directives administratives.

Toute sortie qui n'a pas l'approbation écrite est considérée non approuvée. Dans le cas des sorties non approuvées, le Conseil n'est tenu en aucun cas responsable de toute réclamation de dommages et intérêts contre lui ou contre les participants ou leur propriété. L'école ne doit aucunement participer à l'organisation ou aux préparatifs d'une sortie non approuvée.

Aucune réservation finale, ni dépôt non-remboursable, ne devrait se faire avant de recevoir l'approbation officielle de la sortie scolaire.

ÉCOLES - SÉCURITÉ**SORTIES SCOLAIRES****Page 4 de 8**

4. AUTORISATIONS ET RÉTENTION DES FORMULAIRES

Toute sortie scolaire doit faire l'objet de formulaires d'autorisation via le Guichet Viamonde, par le parent, tuteur ou tutrice de l'élève qui participe à la sortie, avant la sortie. Les consentements soumis au Guichet Viamonde et les formulaires d'autorisation reçus en version papier seront sauvegardés pendant sept ans après la fin de l'activité.

Advenant que le consentement et les informations requises n'aient pas été dûment obtenus de la part du parent, tuteur ou tutrice, la direction d'école interdira la participation de l'élève à la sortie. Un appel téléphonique ou un courriel ne constitue pas une autorisation acceptable pour justifier la participation à une sortie scolaire.

Pour les sorties scolaires répétitives, l'autorisation du parent, tuteur ou tutrice ne doit être obtenue qu'une seule fois. Le calendrier de la série de sorties doit être attaché aux formulaires provenant du guide des sorties scolaires. Si la sortie est affichée au Guichet Viamonde, la série de sorties doit être décrite dans le champ *Longue description*.

Toute activité classifiée d'Activité à risques élevés, selon les normes établies par OSBIE et OPHEA, doit faire l'objet de l'approbation de la surintendance. De plus, pour toute sortie avec activités aquatiques, les élèves doivent effectuer un exercice de nage au préalable comme défini dans le Guide et les résultats doivent être documentés et partagés au besoin avec les personnes suivantes : l'élève, ses parents, tuteurs ou tutrices, le personnel enseignant, la direction, le ou les guides d'excursion, les sauveteurs, les moniteurs aquatiques et le fournisseur externe, au besoin.

5. TRANSPORT DES ÉLÈVES

La direction d'école privilégie les déplacements en transport en commun (autobus scolaire ou transport public), dans la mesure du possible. D'autre part, seul le transport en fourgonnettes de sept passagers ou moins est autorisé.

Les élèves peuvent aussi être transportés en taxi, en autobus nolisé, ou en dernier recours en voiture de location ou en véhicule personnel, conduits par un parent, tuteur ou tutrice, par des bénévoles ou par le personnel de l'école, et ce, sous réserve de l'autorisation de la direction d'école.

Seule la direction d'école peut autoriser, par écrit, un membre du personnel, un parent, tuteur ou tutrice ou un bénévole, à se servir de son véhicule personnel pour le transport d'élève.

La personne conductrice bénévole ne doit en aucune circonstance être seule dans la voiture de location ou personnel avec un élève dont il ou elle n'a pas la garde légale.

Les conditions d'autorisation d'une personne conductrice bénévole sont les suivantes :

- Elle est propriétaire dudit véhicule, possède une assurance d'automobile pour son véhicule, conformément à la *Loi sur les assurances de l'Ontario* (pour plus de détails, voir *Section 5 – Assurances*).

ÉCOLES - SÉCURITÉ**SORTIES SCOLAIRES****Page 5 de 8**

-
- Elle possède un permis de conduire valide, délivré par le ministère du Transport de l'Ontario.
 - Des ceintures de sécurité sont disponibles pour chacun des passagers.
 - Elle a rempli le formulaire d'autorisation (voir la section Annexes du Guide, aussi disponible en anglais);
 - Elle possède les relevés d'antécédents criminels nécessaires, et ce, conformément à la politique 4,105 du Conseil scolaire Viamonde.

ÉCOLES - SÉCURITÉ**SORTIES SCOLAIRES****Page 6 de 8**

6. ASSURANCES

Le Conseil possède une police d'assurance qui couvre la responsabilité civile de toute personne responsable de la supervision d'une sortie éducative, si cette personne est approuvée conformément aux politiques et directives en vigueur et que la sortie éducative est approuvée conformément aux politiques et directives administratives. C'est-à-dire que le Conseil, le personnel et les bénévoles sont protégés advenant une poursuite en dommages et intérêts. Tel qu'explicité dans la politique 1,103 du Conseil, cette police est appliquée à condition que la personne ait agi honnêtement, de bonne foi et dans le plus grand intérêt du Conseil.

Ainsi, les membres du personnel ou du Conseil et les bénévoles, indiqués sur le formulaire d'approbation indiqué dans le *Guide des sorties éducatives* sont protégés contre toutes obligations légales.

Cette police d'assurance ne contient pas de clause limitative quant aux activités bien qu'elle ne couvre que les activités approuvées et sous la supervision ou la juridiction du Conseil.

Il est fortement recommandé aux familles de souscrire, en début d'année, à l'assurance accident pour leurs enfants, car l'assurance du Conseil ne couvre pas les accidents pour les élèves. Les risques sont d'autant plus grands pour les élèves qui participent à des activités sportives et à des sorties éducatives prolongées.

Il revient à la direction d'informer les bénévoles de l'existence des assurances.

7. SUPERVISION, SANTÉ ET SÉCURITÉ**7.1 Supervision – renseignements généraux**

Chaque sortie scolaire exige la supervision d'au moins un membre du personnel de l'école ou un employé du Conseil, approuvé au préalable par la direction d'école ou la surintendance de l'éducation.

Le personnel de supervision est sélectionné selon des critères précis, comme indiqué dans le *Guide des sorties scolaires*. Les membres du personnel enseignant suppléant peuvent appuyer le personnel lors d'une sortie éducative.

Tout membre du personnel en rôle de supervision doit se comporter de façon appropriée et professionnelle et doit parler en français en tout temps.

a) Ratio

Le ratio adulte-élève présenté dans le *Guide des sorties scolaires* doit être respecté.

Voici quelques critères à considérer :

- Sortie d'une journée : se référer au tableau *Ratio de supervision (Guide des sorties scolaires)*;

ÉCOLES - SÉCURITÉ**SORTIES SCOLAIRES****Page 7 de 8**

-
- Sortie avec une nuitée ou plus :
 - Deux superviseurs sont requis dont l'un d'entre eux doit être un membre du personnel enseignant.
 - Les genres des élèves participants doivent être représentés par les personnes en supervision de la sortie. Si des questions concernant l'appui aux élèves qui ne s'identifient pas comme garçon ou fille ressortent à l'étape de la planification, la direction communique avec les services d'écoles sécuritaires et bienveillantes, ou avec sa surintendance pour assurer un appui approprié pour l'ensemble des participants.
 - Sortie avec activités à risques élevés : se référer au tableau *Ratio de supervision - Activités à risques élevés (Guide des sorties scolaires)*.

b) Personnes détenant l'autorité parentale ou autres bénévoles

Les personnes détenant l'autorité parentale ou autres bénévoles approuvés par la direction de l'école peuvent aider à la supervision des élèves lors d'une sortie éducative. Ces personnes sont assujetties à la politique 4,105 *Bénévolat dans les écoles*, et doivent respecter les conditions de cette politique en ce qui concerne les relevés d'antécédents criminels.

Le membre du personnel responsable de la sortie éducative informe les personnes bénévoles des directives se rapportant aux activités durant la sortie, des règlements de santé et de sécurité et des procédures en cas d'urgence.

7.2. Santé et sécurité**a) Documentation et permissions**

Le membre du personnel responsable de la sortie scolaire doit prendre les présences lors de toute transition, notamment lors du départ de l'école et de l'endroit où a lieu la sortie ou pendant la sortie.

Cette personne doit ainsi s'assurer d'avoir tous les documents nécessaires, dûment remplis et signés, avant le départ, pour chacun des élèves participants (*voir Guide des sorties scolaires*) ainsi que pour tous les superviseurs (personnel enseignant, parents, tuteurs ou tutrices ou bénévoles).

Ces documents doivent rester confidentiels. Les formulaires pour les élèves sont conservés dans *Guichet Viamonde* et ceux pour les superviseurs, au bureau de la direction d'école.

b) Gestion des risques

Certaines activités lors d'une sortie scolaire peuvent être considérées comme *Activités à risques élevés* et sont assujetties à l'approbation de la surintendance compétente ou de la direction de l'éducation et font l'objet de mesures de sécurité plus élaborées.

Le membre du personnel enseignant responsable doit s'assurer que tous les parents, tuteurs ou tutrices ont soumis leur consentement via le *Guichet Viamonde* et que les informations requises ont bien été recueillies pour les sorties éducatives régulières et, le cas échéant, les

ÉCOLES - SÉCURITÉ**SORTIES SCOLAIRES****Page 8 de 8**

sorties de sports d'hiver ou les sorties à l'extérieur du Canada.

Pour connaître les activités à risques élevés, se référer au *Tableau récapitulatif des sorties à risques élevés (Guide des sorties scolaires)*.

c) Sécurité des élèves

Le Conseil n'est pas tenu responsable de tout acte perpétré par un élève lors d'une sortie à la suite d'un manquement au code de conduite de l'école et du Conseil. Les particularités de la sortie et le code de conduite sont connus et acceptés par l'ensemble des élèves participants à la sortie et des bénévoles, avant le départ pour la sortie éducative.

Au retour d'une sortie éducative, un membre du personnel enseignant doit demeurer sur les lieux jusqu'à ce que la dernière ou le dernier élève soit récupéré par une personne avec l'autorité parental.

d) Situations d'urgence

Tout incident d'urgence lors d'une sortie éducative doit être rapporté à la direction d'école dans les plus brefs délais. La direction d'école doit informer la surintendance de l'éducation. La surintendance de l'éducation informe la direction de l'éducation, s'il y a lieu.

Le membre du personnel enseignant responsable de la sortie doit avoir accès à une trousse de premiers soins ainsi qu'à un moyen de télécommunication (ex. : téléphone cellulaire, GPS, etc.), si possible.

Pour tout élève disparu

Si un élève manque à l'appel, il est nécessaire de :

- retarder le départ;
- suivre la procédure 2.6.2.4 du Guide des mesures d'urgence;
- remplir le rapport d'incident lors de sortie éducative (Guide des sorties scolaires)

Pour toute urgence médicale, suivre la procédure de mesures d'urgence 2.6.2.14 Urgence médicale – Extérieur de l'édifice, sortie scolaires (voir Guide des mesures d'urgence).

RÉFÉRENCES

Guide des sorties scolaires

Politique n° 4,105 sur le bénévolat dans les écoles

Directives administratives n° 2,101 sur les mesures d'urgence.

ÉCOLES - SÉCURITÉ

SORTIES ~~SCOLAIRES~~ÉDUCATIVESRévisées le ~~19 juin 2015~~Approuvées le 20 novembre 2004Révisées le ~~28 janvier 2022~~17 septembre 2026Prochaine révision en ~~2025~~2029-202630

Page 1 de 10

PRÉAMBULE

Le Conseil fournit aux écoles les directives essentielles à l'organisation de sorties ~~scolaires~~ ~~éducatives~~ inclusives et sécuritaires. En plus des directives administratives suivantes, toute sortie ~~scolaire~~ ~~éducative~~ doit adhérer aux procédures prescrites dans le *Guide des sorties scolaires* ~~éducatives~~, disponible sur le portail Viamonde. Plusieurs détails importants y sont présentés afin d'aider les écoles à bien planifier les sorties ~~scolaires~~ ~~éducatives~~ et assurer la sécurité des élèves et du personnel en tout temps.

DÉFINITIONS

~~Activité à risque élevé~~ : activité qui comporte des risques d'accident plus grands que les risques encourus dans la vie de tous les jours (activités aquatiques, canotage, certains sports d'hiver, alpinisme, équitation, cyclisme, etc.).

~~Conducteur autorisé~~ : toute personne qui conduit son véhicule personnel ou une voiture de location dans le cadre d'une sortie éducative, avec l'approbation de la direction d'école.

~~Élève autonome~~ : élève âgé d'au moins 16 ans qui s'est soustrait à l'autorité parentale.

~~Guichet Viamonde~~ : service de paiement et d'autorisation en ligne, parrainé par le site Web School Day. Il contient les formulaires de consentement parental pour une sortie éducative, une sortie éducative aux sports d'hiver, une sortie à l'extérieur du Canada ainsi que le formulaire de renseignements médicaux.

~~Sortie catégorie 1~~ : sortie d'une journée ou moins, en Ontario, avec des activités régulières.

~~Sortie catégorie 2~~ : sortie d'une journée ou moins, en Ontario, avec des activités à risques élevés OU sortie d'une nuitée ou plus, en Ontario, avec des activités régulières ou à risques élevés OU sortie d'une journée ou moins, hors province, avec des activités régulières ou à risques élevés. Une rencontre d'information avec les parents, tuteurs ou tutrices peut être organisée, au besoin.

~~Sortie catégorie 3~~ : sortie d'une journée, hors pays, avec des activités régulières ou à risques élevés OU sortie d'une nuitée ou plus, hors province ou hors pays, avec des activités régulières ou à risques élevés. Une rencontre d'information doit être organisée avec les parents, tuteurs ou tutrices.

~~Sortie éducative~~ : toute activité approuvée ayant lieu à l'extérieur de la propriété de l'école. Elle vise à enrichir l'expérience d'apprentissage et le bien-être des élèves dans le cadre du programme d'enseignement ou en dehors de celui-ci et est organisée par l'école ou le Conseil.

ÉCOLES - SÉCURITÉ

SORTIES SCOLAIRES

Page 2 de 10

Sortie non approuvée : sortie qui ne relève pas de l'école ou du Conseil ou une sortie dont la demande d'approbation a été refusée, car elle ne rencontre pas les exigences prescrites selon les présentes directives et le *Guide des sorties éducatives*.

Sortie répétitive : sortie dont le programme ou l'activité prévoit plusieurs sorties durant l'année par le même élève, à une même destination à l'intérieur des limites territoriales de l'école ou du Conseil, pour des activités spontanées ou dans le cadre du cours d'éducation physique et des sports interscolaires (ex. : équipes sportives, groupes de musique ou de théâtre, etc.).

MODALITÉS

1. PLANIFICATION ET ORGANISATION D'UNE SORTIE SCOLAIRE ÉDUCATIVE

Les sorties *scolaires éducatives* doivent être liées étroitement à la matière enseignée, à la *construction identitaire des élèves* ou aux objectifs et priorités de l'école. Elles doivent privilégier les activités en français et *respecter* la mission, *et* la vision *et les valeurs* du Conseil. Toute sortie éducative doit *d'abord recevoir l'approbation être approuvée au préalable par les instances indiquées selon la catégorie de la sortie* (voir *Annexe 1a ou 1b, selon le cas, Guide des sorties scolaires éducatives*).

La préparation *d'une sortie éducative ddevrait* prévoir des activités préalables à la sortie, pendant la sortie et après la sortie. *La personne responsable de la sortie doit coordonner les ainsi que tous les* éléments reliés à l'approbation, l'autorisation, la supervision, le transport et la sécurité.

Afin d'assurer une bonne planification d'*unee la* sortie *scolaire éducative*, des formulaires sont prévus à cet effet dans le *Guichet Viamonde* et le *Guide des sorties scolaires éducatives* (*voir aussi Annexe 11 — Tableau récapitulatif*). La direction d'école tient un registre de toutes les sorties *scolaires éducatives* tenues à l'extérieur de l'école. (*voir Annexe 6, Guide des sorties éducatives*).

Pour les *sorties de catégorie 3 sorties de catégorie 3* qui constituent des voyages hors province ou hors pays, une présentation aux parents, tuteurs ou tutrices doit avoir lieu à l'étape de la planification initiale. *Aucun dépôt non remboursable ne peut être remis par les parents à l'école ou à une tierce partie avant que l'école assure l'approbation de l'excursion.*

2. PARTICIPATION DES ÉLÈVES

Il est attendu que les élèves participent aux sorties éducatives organisées par l'école ou le Conseil. Toutes les sorties éducatives intégrées au programme d'enseignement régulier doivent être *rendues* accessibles à l'ensemble des élèves, y compris les élèves ayant des besoins *particuliers en éducation spécialisée* ou les élèves qui *auraientrencontreraient* des difficultés de financement.

Si l'élève doit couvrir les frais pour la sortie, sa participation sera volontaire et des dispositions doivent être prises pour assurer l'enseignement aux élèves qui ne participent pas à la sortie. L'élève qui ne participe pas à la sortie en raison d'une absence justifiée ne subira pas de conséquences négatives en raison de son absence de la sortie (par exemple, en

ÉCOLES - SÉCURITÉ

SORTIES SCOLAIRES

Page 3 de 10

n'étant pas en mesure de compléter une évaluation de l'apprentissage lié à la sortie). En conformité à la politique 3, 406 (Évaluation du rendement des élèves), les enseignants peuvent, au besoin, appliquer la triangulation pour évaluer l'atteinte de l'attente ciblée durant la sortie.

Le personnel de l'école doit organiser et assurer l'enseignement aux élèves qui ne participent pas à la sortie éducative.

Il est attendu que les élèves participent aux sorties organisées par l'école ou le Conseil. Toutefois, un élève peut perdre le privilège de participer à une sortie scolaire et non-éducative à la suite de la recommandation de la direction d'école.

3. APPROBATIONS

Toute sortie éducative nécessite l'approbation écrite de la direction d'école ainsi que l'approbation de la surintendance, nécessaire selon la nature, la durée et l'endroit de l'activité. Les approbations écrites explicitées dans le tableau suivant. La demande d'approbation doit être faite en utilisant les formulaires prévus à cet effet (voir Annexe 1a ou 1b, Guide des sorties éducatives). Le membre du personnel enseignant qui organise une sortie éducative présente la *Demande d'approbation de la direction d'école* (voir Annexe 1a, Guide des sorties éducatives) en tenant compte de la catégorie de sortie planifiée (se référer au tableau ci-après). Les sorties éducatives qui nécessitent l'approbation du Conseil doivent être soumises par la direction d'école auprès de la surintendance responsable dans les délais requis selon la catégorie de la sortie (voir Annexe 10, Délai de soumission pour approbation), et tel qu'indiqué dans le tableau.

Le Conseil reconnaît qu'il existe certaines situations exceptionnelles dans lesquelles il est nécessaire de procéder à une approbation expédiée (par exemple, une invitation à une finale nationale d'une compétition de robotique ou lors d'une qualification à une finale OFSSAA). Dans lesdites circonstances, la direction de l'école communique directement avec sa surintendance pour assurer une approbation expédiée.

ÉCOLES - SÉCURITÉ

SORTIES SCOLAIRES

CATÉGORIES DE SORTIES SCOLAIRESÉDUCATIVES						
	CATÉGORIE 1	CATÉGORIE 2			CATÉGORIE 3	
Durée	une journée ou moins	une journée ou moins	une nuitée ou plus	une journée ou moins	une journée	une nuitée ou plus
Lieu	en Ontario	en Ontario	en Ontario	hors province	hors pays	hors province hors pays
Type d'activités	régulières	à risques élevés	régulières à risques élevés	régulières à risques élevés	régulières à risques élevés	régulières à risques élevés
Approbation requise par	Direction d'école	1. Direction d'école 2. Surintendance de l'éducation			1. Direction d'école 2. Surintendance de l'éducation 3. Conseil scolaire	
Délai de soumission avant la sortie	4 semaines (1 mois)	4 semaines (1 mois)			8 semaines (2 mois)	
Date de la sortie selon la période de l'année	pendant la journée scolaire	• journée scolaire • congé des fêtes • relâche de mars • congé estival				

Dans la mesure du possible, les voyages hors pays devraient avoir lieu durant le congé de mars ou le congé estival pour minimiser le nombre de jours d'école manqués.

La direction de l'éducation étudiera les exceptions à la politique et aux directives administratives.

Toute sortie qui n'a pas l'approbation ~~de l'école ou du Conseil~~ **écrite** est considérée **comme** non approuvée. Dans le cas des sorties non approuvées, le Conseil n'est tenu en aucun cas responsable de toute réclamation de dommages et intérêts contre lui ou contre les participants ou leur propriété. L'école ne doit aucunement participer à l'organisation ou aux préparatifs d'une sortie non approuvée.

Aucune réservation finale, ni dépôt non-remboursable, ne devrait se faire avant de recevoir l'approbation officielle de la sortie scolaire.

ÉCOLES - SÉCURITÉ

SORTIES SCOLAIRES

Page 5 de 10

4. AUTORISATIONS ET RÉTENTION DES FORMULAIRES

Toute sortie ~~scolaire~~éducative doit faire l'objet de formulaires d'autorisation via le Guichet Viamonde, par le parent, tuteur ou tutrice de l'élève qui participe à la sortie ~~éducative~~, avant la sortie ~~éducative~~. Les consentements soumis au Guichet Viamonde et les formulaires d'autorisation reçus en version papier seront sauvegardés pendant sept ans après la fin de l'activité.

Advenant que le consentement et les informations requises n'aient pas été dûment obtenus de la part du parent, tuteur ou tutrice, la direction d'école interdira la participation de l'élève à la sortie. Un appel téléphonique ou un courriel ne constitue pas une autorisation acceptable pour ~~justifier la participation à une sortie scolaire~~une sortie éducative.

Pour les sorties ~~scolaires~~ répétitives, l'autorisation du parent, tuteur ou tutrice ne doit être obtenue qu'une seule fois. Le calendrier de la série de sorties doit être attaché aux formulaires ~~1a ou 1b (voir Annexes 1a, 1b) provenant du guide des sorties scolaires~~. Si la sortie ~~éducative~~ est affichée au Guichet Viamonde, la série de sorties doit être décrite dans le champ *Longue description*.

Toute activité classifiée d'Activité à risques élevés, selon les normes établies par OSBIE et OPHEA ~~(voir le Tableau des activités à risques élevés, Guide des sorties éducatives)~~, doit faire l'objet de l'approbation de la surintendance. De plus, pour toute sortie avec activités aquatiques, les élèves doivent effectuer un exercice de nage au préalable comme défini dans le Guide et les résultats doivent être documentés et partagés au besoin avec les personnes suivantes : l'élève, ses parents, tuteurs ou tutrices, le personnel enseignant, la direction, le ou les guides d'excursion, les sauveteurs, les moniteurs aquatiques et le fournisseur externe, au besoin.

5. TRANSPORT DES ÉLÈVES

La direction d'école privilégie les déplacements en transport en commun (autobus scolaire ou transport public), dans la mesure du possible. D'autre part, seul le transport en fourgonnettes de sept passagers ou moins est autorisé.

Les élèves peuvent aussi être transportés en taxi, en autobus nolisé, ou en dernier recours en voiture de location ou en véhicule personnel, conduits par un parent, tuteur ou tutrice, par des bénévoles ou par le personnel de l'école, et ce, sous réserve de l'autorisation de la direction d'école.

Seule la direction d'école peut autoriser, par écrit, un membre du personnel, un parent, tuteur ou tutrice ou un bénévole, à se servir de son véhicule personnel pour le transport d'élève.

La personne conductrice bénévole ne doit en aucune circonstance être seule dans la voiture de location ou personnel avec un élève dont il ou elle n'a pas la garde légale.

Les conditions d'autorisation d'une personne conductrice bénévole sont les suivantes :

- Elle est propriétaire dudit véhicule, possède une assurance

~~N.B. : La forme masculine est utilisée dans le seul but d'alléger le texte.~~
3_202_Sorties_educatives_dir_adm

ÉCOLES - SÉCURITÉ

SORTIES SCOLAIRES

Page 6 de 10

d'automobile pour son véhicule, conformément à la *Loi sur les assurances de l'Ontario* (pour plus de détails, voir *Section 5 – Assurances*).

- Elle possède un permis de conduire valide, délivré par le ministère du Transport de l'Ontario.
- Des ceintures de sécurité sont disponibles pour chacun des passagers.
- Elle a rempli le formulaire d'autorisation (~~voir Annexe 3a~~, voir la section Annexes du Guide, aussi disponible en anglais).
- Elle possède les relevés d'antécédents criminels nécessaires, et ce, conformément à la politique 4,105 du Conseil scolaire Viamonde.

ÉCOLES - SÉCURITÉ

SORTIES SCOLAIRES

Page 7 de 10

6. ASSURANCES

~~Le~~ Conseil possède une police d'assurance qui couvre la responsabilité civile de ~~toute personne responsable de la supervision d'une sortie éducative, si cette personne est approuvée conformément aux politiques et directives en vigueur et que la sortie éducative est approuvée conformément aux politiques et directives administratives.~~ ~~s-les intervenants lors de sorties éducatives approuvées,~~ c'est-à-dire que le Conseil, le personnel et les bénévoles ~~sont protégés,~~ advenant une poursuite en dommages et intérêts. Tel qu'explicité dans la politique 1,103 du Conseil, cette police est appliquée à condition que la personne ait agi honnêtement, de bonne foi et dans le plus grand intérêt du Conseil.

Ainsi, les membres du personnel ~~enseignant~~ ou du Conseil et les bénévoles, indiqués sur le formulaire d'approbation ~~(voir Annexe 1a, indiqué dans le Guide des sorties éducatives)~~ sont protégés contre toutes obligations légales. ~~Il revient à la direction d'informer les bénévoles.~~

Cette police d'assurance ne contient pas de clause limitative quant aux activités bien qu'elle ne couvre que les activités approuvées et sous la supervision ou la juridiction du Conseil.

Il est fortement recommandé aux familles de souscrire, en début d'année, à l'assurance accident pour leurs enfants, car l'assurance du Conseil ne couvre pas les accidents pour les élèves. Les risques sont d'autant plus grands pour les élèves qui participent à des activités sportives et à des sorties éducatives prolongées.

Il revient à la direction d'informer les bénévoles de l'existence des assurances.

7. SUPERVISION, SANTÉ ET SÉCURITÉ**7.1 1- Supervision – renseignements généraux**

Chaque sortie ~~scolaire~~éducative exige la supervision d'au moins un membre du personnel ~~de l'école enseignant~~ ou un employé du Conseil, approuvé au préalable par la direction d'école ou la surintendance de l'éducation.

Le personnel de supervision est sélectionné selon des critères précis, comme indiqué dans le *Guide des sorties scolaires*éducatives. Les membres du personnel enseignant suppléant peuvent appuyer le personnel lors d'une sortie éducative.

Tout ~~membre du~~ personnel ~~de~~en rôle de supervision doit se comporter de façon appropriée et professionnelle et doit parler en français en tout temps.

a) Ratio

Le ratio adulte-élève présenté dans le *Guide des sorties scolaires*éducatives doit être respecté.

Voici quelques critères à considérer :

ÉCOLES - SÉCURITÉ

SORTIES SCOLAIRES

Page 8 de 10

- Sortie d'une journée : se référer au tableau *Ratio de supervision (Guide des sorties scolaires éducatives)*;
- Sortie avec une nuitée ou plus :
 - Deux superviseurs sont requis dont l'un d'entre eux doit être un membre du personnel enseignant.
 - ~~Les deux genres doivent être représentés, selon les ratios adultes-élèves~~ Les genres des élèves participants doivent être représentés par les personnes en supervision de la sortie. Si des questions concernant l'appui aux élèves qui ne s'identifient pas comme garçon ou fille ressortent à l'étape de la planification, la direction communique avec les services d'écoles sécuritaires et bienveillantes, ou avec sa surintendance pour assurer un appui approprié pour l'ensemble des participants.
- Sortie avec activités à risques élevés : se référer au tableau *Ratio de supervision - Activités à risques élevés (Guide des sorties scolaires éducatives)*.

b) ~~Parents, tuteurs, tutrices ou bénévoles~~ Personnes détenant l'autorité parentale ou autres bénévoles

~~Les personnes détenant l'autorité parentale ou autres bénévoles approuvés par la direction de l'école~~ peuvent aider à la supervision des élèves lors d'une sortie éducative. ~~Ces personnes~~ sont aussi assujettis à la politique 4,105 *Bénévolat dans les écoles*, et doivent respecter les conditions de cette politique en ce qui concerne les relevés d'antécédents criminels.

Le membre du personnel ~~enseignant~~ responsable de la sortie éducative ~~les~~ informe les personnes bénévoles des directives se rapportant aux activités durant la sortie, des règlements de santé et de sécurité et des procédures en cas d'urgence.

7.2. Santé et sécurité**a) Documentation et permissions**

Le membre du personnel ~~enseignant~~ responsable de la sortie ~~scolaire~~ éducative doit prendre les présences lors de toute transition, notamment lors du départ de l'école et de l'endroit où a lieu la sortie ou pendant la sortie.

~~Cette personne~~ doit ainsi s'assurer d'avoir tous les documents nécessaires, dûment remplis et signés, avant le départ, pour chacun des élèves participants (*voir Guide des sorties scolaires éducatives*) ainsi que pour tous les superviseurs (personnel enseignant, parents, tuteurs ou tutrices ou bénévoles).

Ces documents doivent rester confidentiels. Les formulaires pour les élèves sont conservés dans *Guichet Viamonde* et ceux pour les superviseurs, au bureau de la direction d'école.

b) Gestion des risques

ÉCOLES - SÉCURITÉ

SORTIES SCOLAIRES

Page 9 de 10

Certaines activités lors d'une sortie scolaire éducative peuvent être considérées comme *Activités à risques élevés* et sont assujetties à l'approbation de la surintendance compétente ou de la direction de l'éducation et font l'objet de mesures de sécurité plus élaborées.

Le membre du personnel enseignant responsable doit s'assurer que tous les parents, tuteurs ou tutrices ont soumis leur consentement via le *Guichet Viamonde* et que les informations requises ont bien été recueillies pour les sorties éducatives régulières et, le cas échéant, les sorties de sports d'hiver ou les sorties à l'extérieur du Canada.

Pour connaître les activités à risques élevés, se référer au *Tableau récapitulatif des sorties à risques élevés* (~~voir Section 7 — Activités à risques élevés, Guide des sorties scolaires éducatives~~).

c) Sécurité des élèves

Le Conseil n'est pas tenu responsable de tout acte perpétré par un élève lors d'une sortie à la suite d'un manquement au code de conduite de l'école et du Conseil. Les particularités de la sortie et le code de conduite sont connus et acceptés par l'ensemble des élèves participants à la sortie et des bénévoles, avant le départ pour la sortie éducative.

Au retour d'une sortie éducative, un membre du personnel enseignant doit demeurer sur les lieux jusqu'à ce que la dernière ou le dernier élève soit ~~ramassé-récupéré~~ par une personne avec l'autorité parentale, ses parents, tuteurs ou tutrices.

d) Situations d'urgence

Tout incident d'urgence lors d'une sortie éducative doit être rapporté à la direction d'école dans les plus brefs délais. La direction d'école doit informer la surintendance de l'éducation. La surintendance de l'éducation informe la direction de l'éducation, s'il y a lieu.

Le membre du personnel enseignant responsable de la sortie doit avoir accès à une trousse de premiers soins ainsi qu'à un moyen de télécommunication (ex. : téléphone cellulaire, GPS, etc.), si possible.

Pour tout élève disparu

Si un élève manque à l'appel, il est nécessaire de :

- retarder le départ;
- suivre la procédure 2.6.2.4 du Guide des mesures d'urgence;
- remplir le rapport d'incident lors de sortie éducative (~~Annexe 7~~); *Guide des sorties scolaires*

Pour toute urgence médicale, suivre la procédure de mesures d'urgence 2.6.2.14 *Urgence médicale – Extérieur de l'édifice, sortie scolaire éducative* (voir *Guide des mesures d'urgence*).

RÉFÉRENCES

~~N.B. : La forme masculine est utilisée dans le seul but d'alléger le texte.~~
3_202_Sorties_educatives_dir_adm

SORTIES ÉDUCATIVES**ÉCOLES - SÉCURITÉ****Page 10 de 10**

Guide des sorties ~~scolaires~~éducatives

Politique n° 4,105 sur le bénévolat dans les écoles

Directives administratives n° 2,101 sur les mesures d'urgence.

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Politique 3,202– Sorties scolaires

Je réponds au nom ou comme membre :	Nombre
Indiquer les catégories	
Présidence du conseil d'école	2
Personnel des écoles (Directions, directions-adjointes, personnel enseignant, de secrétariat et de conciergerie)	3
Représentants syndicaux	2
ADFO	1
Total général	8

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

ID	Date de soumission	À quel titre répondez-vous à cette consultation ?	Avez-vous de la rétroaction ou des commentaires à offrir au sujet de cette politique	Voici mes commentaires pour la section : Préambule	Voici mes commentaires pour Définitions	Voici mes commentaires pour Principes directeurs	Veuillez indiquer tout autre commentaire
459	Jun 05, 2026, 09:12 AM	Personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Non, je n'ai aucun commentaire				
454	May 31, 2026, 07:12 PM	Représentants syndicaux	Oui, j'ai des commentaires	MODALITÉS 1. PLANIFICATION ET ORGANISATION D'UNE SORTIE SCOLAIRE 1. Sur la responsabilité juridique et le terme «assurer» Commentaire : Le texte proposé stipule que la personne responsable doit « assurer » les éléments reliés à l'approbation, au transport et à la sécurité. Or, dans les faits, plusieurs de ces éléments (comme la validité des assurances d'un transporteur ou la décision finale d'approbation) relèvent de	2. PARTICIPATION DES ÉLÈVES 1. La restriction du retrait de "privilège" (Sécurité) Texte proposé : « Un élève peut perdre ce privilège de participer à une sortie scolaire non relié au programme-cadre... » Risque pour l'enseignant : Le texte actuel permet à la direction de recommander qu'un élève perde le privilège de participer à toute sortie. La nouvelle formulation limite ce retrait aux sorties non liées au programme. Cela suggère qu'un élève ayant un comportement dangereux ou imprévisible ne pourrait pas être exclu d'une sortie liée au programme (catégorie 1 ou 2), ce qui compromet la sécurité du groupe et augmente la responsabilité de l'enseignant. Question suggérée : « Pourquoi limiter le	6: ASSURANCES 1. La dépendance de la protection à la « conformité » du processus Texte proposé : « ...si cette personne est approuvée conformément aux politiques [...] et que la sortie éducative est approuvée conformément aux politiques et directives administratives. » · Risque pour l'enseignant : Cette formulation lie votre protection personnelle à la perfection du processus administratif. Si la direction commet une erreur technique dans l'approbation ou oublie de valider un champ dans le	Le plus important est de reconnaître d'une façon explicite les tâches administratives reliées aux sorties scolaires.

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

				l'autorité de la direction ou du Conseil. aspects pédagogiques" ? Il est essentiel de clarifier que l'enseignant ne peut être tenu juridiquement garant de la conformité administrative finale (assurances, registres Question suggérée : « Pourrait-on remplacer le verbe "assurer" par "coordonner les, approbations), car cette responsabilité de validation repose institutionnellement sur la direction d'école et le conseil. 2. Sur la distinction entre tâches pédagogiques et administratives Commentaire : Les directives actuelles exigent déjà que l'enseignant se concentre sur le lien avec la matière enseignée. L'ajout de la gestion administrative complète (suivi des autorisations et formulaires) dans la « préparation » alourdit la charge et augmente le risque d'erreur humaine sous la responsabilité de l'enseignant. Question suggérée : « Afin	pouvoir de recommandation de la direction aux seules sorties "non reliées au programme-cadre" ? Pour garantir la sécurité constante du groupe, la direction ne devrait-elle pas conserver le pouvoir d'exclure un élève de n'importe quelle sortie si son comportement représente un risque, peu importe le lien pédagogique? 2. Le fardeau des évaluations alternatives (Charge de travail) Texte ajouté : « L'élève [...] ne subira pas de conséquences négatives [...] par exemple, en n'étant pas en mesure de compléter une évaluation de l'apprentissage lié à la sortie. » Risque pour l'enseignant : Cette clause oblige implicitement l'enseignant à créer une évaluation alternative équivalente pour chaque élève absent. Cela représente un dédoublement de la planification et de la correction. Question suggérée : « Comment le Conseil compte-t-il compenser le dédoublement de travail imposé aux enseignants qui devront concevoir des évaluations alternatives pour les élèves absents ? Serait-il possible de préciser que, dans ces cas, l'évaluation de l'élève peut être basée sur d'autres preuves d'apprentissage déjà collectées en classe afin d'éviter une surcharge de travail administratif 3. La logistique de l'enseignement aux élèves restants Texte ajouté : « Le personnel de l'école doit organiser et assurer l'enseignement aux élèves qui ne participent pas à la sortie éducative. »	Guichet Viamonde, votre couverture d'assurance pourrait-elle être contestée par le Conseil ou l'assureur ? · Question suggérée : « Le Conseil peut-il garantir que le personnel enseignant reste protégé par la police de responsabilité civile dès lors qu'il a agi de bonne foi, même si une erreur administrative ou technique survient dans le processus d'approbation finale (qui relève de la direction ou de la surintendance) ? La protection du personnel ne devrait pas être tributaire de la perfection d'un processus bureaucratique dont il n'a pas le contrôle final. » 2. Le critère subjectif de la « bonne foi » (Politique 1.103) Texte ajouté : « ...à condition que la personne ait agi honnêtement, de bonne foi et dans le plus grand intérêt des élèves et du Conseil. » · Risque pour l'enseignant : Bien que ce soit une clause standard, elle peut être interprétée de manière restrictive lors d'un litige. · Question suggérée : « Pourriez-vous clarifier les critères utilisés pour évaluer la "bonne foi" et le "plus grand intérêt du Conseil" ? Il est primordial que le personnel ne se sente pas	
--	--	--	--	---	---	---	--

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

				de maximiser la sécurité et la conformité, ne serait-il pas opportun de préciser que si l'enseignant initie la demande, le bureau de l'école est responsable du suivi des autorisations manquantes dans le Guichet Viamonde ? Comme la direction doit déjà tenir un registre de toutes les sorties et conserver les documents pendant sept ans, une centralisation administrative au secrétariat garantirait une meilleure protection légale pour le personnel. 3. Sur la protection liée aux engagements financiers Commentaire : L'ajout concernant l'interdiction de percevoir des dépôts non remboursables avant l'approbation est une excellente mesure de protection pour éviter que l'enseignant ne soit pris à partie par les parents en cas d'annulation. Question suggérée : « Le personnel appuie fermement l'interdiction de percevoir des dépôts avant l'approbation finale.	Risque pour l'enseignant : L'ancienne version parlait de prendre des « dispositions ». La nouvelle version est plus directive. Si plusieurs classes d'un même niveau partent, qui est ce « personnel » ? Si l'enseignant organisateur est tenu de fournir le travail et de superviser indirectement (ou de trouver un collègue pour le faire), cela complexifie sa tâche de supervision sur le terrain. Question suggérée : « Pouvez-vous clarifier la définition de "personnel de l'école" dans ce contexte ? Pour protéger le personnel enseignant en sortie, la politique devrait préciser que la responsabilité d'organiser et d'assurer l'enseignement des élèves restants incombe à la direction de l'école (via des suppléants ou d'autres membres du personnel non impliqués), et non à l'enseignant qui doit déjà assurer la supervision constante sur les lieux de la sortie. 4. L'accessibilité financière et la confidentialité Commentaire : Le texte mentionne que les sorties doivent être accessibles aux élèves ayant des difficultés de financement. Question suggérée : « Pour assurer l'accessibilité sans alourdir la tâche de l'enseignant, la politique peut-elle confirmer que la gestion des ententes financières confidentielles avec les familles en difficulté sera traitée directement par le bureau de la direction, dégageant ainsi l'enseignant de la collecte	vulnérable à une interprétation subjective du Conseil en cas d'incident imprévu lors d'une sortie. » 3. La responsabilité d'information des bénévoles Texte proposé : « Il revient à la direction d'informer les bénévoles de l'existence des assurances. » · Point de protection : Ce passage est excellent car il décharge l'enseignant organisateur de cette tâche juridique complexe. · Recommandation de commentaire : Appuyez fermement ce point. · Question suggérée : « Nous saluons la clarification attribuant à la direction la responsabilité d'informer les bénévoles sur les assurances. Pour éviter toute confusion sur le terrain, le Conseil peut-il confirmer que l'enseignant n'a aucune obligation de vérifier si cette information a été transmise ou comprise par les bénévoles avant le départ ? » 4. La recommandation d'assurance accident aux familles Texte proposé : « Il est fortement recommandé aux familles de souscrire [...] à l'assurance accident pour leurs	
--	--	--	--	--	--	--	--

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

				Pour renforcer cette protection, le Conseil peut-il confirmer que la gestion des communications financières et des remboursements via le Guichet Viamonde sera entièrement automatisée ou gérée par les services administratifs, dégageant ainsi l'enseignant de toute responsabilité en cas de litige financier avec un parent? 4. Sur la sécurité et la supervision Commentaire : Le préambule mentionne que la préparation doit prévoir la « sécurité ». Question suggérée : « La politique peut-elle explicitement stipuler que le Conseil fournit les outils de sécurité nécessaires (ex: accès facilité aux trousseaux de premiers soins et moyens de communication) afin que l'obligation de l'enseignant se limite à l'utilisation de ces outils et non à leur fourniture ou à la garantie de leur bon fonctionnement technique?	de fonds et de la gestion de cas particuliers? 3: APPROBATIONS 1. Sur la nouvelle clause d'« approbation expresse » Texte proposé : « Le Conseil reconnaît qu'il existe certaines situations exceptionnelles dans lesquelles il est nécessaire de procéder à une approbation expresse... » Risque pour l'enseignant : Bien que cette clause soit flexible pour les élèves, elle représente une charge de travail et un stress immense pour l'enseignant qui doit organiser un voyage complexe (ex: OFSAA ou robotique) en quelques jours seulement. Recommandation de commentaire : Il faut s'assurer que « l'approbation expresse » de la direction s'accompagne d'un soutien administratif exprès. Question suggérée : « Dans les cas d'approbation expresse (compétitions, finales), le Conseil peut-il garantir que le bureau de l'école prendra en charge l'intégralité du volet administratif (création urgente dans le Guichet Viamonde, appels aux parents pour les autorisations, logistique du transport) afin que l'enseignant puisse se concentrer uniquement sur la préparation des élèves et la supervision? 2. Sur le maintien des délais de soumission (Annexe 10) Texte proposé : « ...soumises par la direction d'école auprès de la surintendance responsable dans les délais	enfants... » · Risque pour l'enseignant : Comme l'assurance du Conseil ne couvre pas les accidents d'élèves, les enseignants sont souvent la première cible du mécontentement des parents en cas de blessure. · · Question suggérée : « Puisque l'assurance du Conseil ne couvre pas les accidents d'élèves, le Conseil peut-il automatiser cette "recommandation" via une notification obligatoire dans le Guichet Viamonde lors de chaque signature d'autorisation ? Cela protégerait l'enseignant contre toute accusation de manque d'information de la part des parents si un accident survient. » 7: SUPERVISION, SANTÉ ET SÉCURITÉ 1. Sur la formation des bénévoles et la responsabilité civile Texte proposé : « Le membre du personnel enseignant responsable [...] informe les personnes bénévoles des directives [...] des règlements de santé et de sécurité et des procédures en cas d'urgence. » · Risque pour l'enseignant : Cette clause nous place dans une position d'instructeur en	
--	--	--	--	--	---	--	--

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

					requis... (voir Annexe 10). » Risque pour l'enseignant : Les délais actuels sont de 4 à 8 semaines. Si la direction tarde à soumettre la demande de l'enseignant à la surintendance, c'est l'enseignant qui se retrouve pénalisé par un refus de dernière minute ou une planification précipitée. Question suggérée : « Afin de protéger le personnel contre les refus de sortie dus à des retards administratifs, la politique peut-elle préciser que si l'enseignant présente sa demande initiale (Annexe 1a) dans les temps, la responsabilité de respecter les délais de soumission à la surintendance incombe exclusivement à la direction ? Un retard de traitement par la direction ne devrait jamais entraîner l'annulation d'une sortie pédagogique valide. 4: AUTORISATIONS ET RÉTENTION DES FORMULAIRES 1. Sur la saisie technique dans le Guichet Viamonde Texte ajouté : « Si la sortie éducative est affichée au Guichet Viamonde, la série de sorties doit être décrite dans le champ Longue description. » Risque pour l'enseignant : Comme mentionné dans nos échanges précédents, la création de ces tâches dans School Day / Guichet Viamonde est souvent perçue comme une tâche de secrétariat. Question suggérée : « Concernant l'utilisation du champ "Longue description", le Conseil peut-il clarifier que	sécurité. Si un bénévole commet une erreur lors d'une urgence, on pourrait nous reprocher de ne pas l'avoir « adéquatement informé ». · · Question suggérée : « Afin de protéger l'enseignant contre toute poursuite liée à une action inadéquate d'un bénévole, le Conseil peut-il fournir un document de formation standardisé (ou une vidéo obligatoire) que les bénévoles doivent consulter et signer via le Guichet Viamonde ? · 2. Sur la prise de présence lors de « toute transition » Texte proposé : « Le membre du personnel enseignant [...] doit prendre les présences lors de toute transition... » · Risque pour l'enseignant : Le terme « toute transition » est très large (chaque montée dans le bus, chaque changement de salle dans un musée, chaque pause repas). Un oubli lors d'une transition mineure pourrait être utilisé contre l'enseignant en cas d'élève manquant. · · Question suggérée : « Le terme "toute transition" est-il défini de manière à ne pas créer une attente de vérification constante	
--	--	--	--	--	--	---	--

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

					la saisie technique des informations dans le Guichet Viamonde relève du soutien administratif ? L'enseignant devrait fournir le contenu pédagogique et les dates, mais la configuration technique du système ne devrait pas faire partie de ses tâches. 5: TRANSPORT DES ÉLÈVES 1. Le concept de « dernier recours » Texte proposé : « Les élèves peuvent aussi être transportés [...] en dernier recours [...] par le personnel de l'école. » · Risque pour l'enseignant : Le terme « dernier recours » reste flou. Sans définition claire, une direction pourrait faire pression sur un enseignant pour qu'il utilise son véhicule personnel simplement par commodité ou manque d'organisation. · Question suggérée : « Pourrait-on définir plus précisément ce qui constitue un "dernier recours" ? Afin de protéger les enseignants contre les risques de responsabilité civile, la politique devrait stipuler que le recours au véhicule personnel de l'enseignant ne peut être envisagé que dans des situations d'urgence immédiate (santé/sécurité) et non pour des raisons de logistique ou de budget. » 2. Responsabilité en cas d'accident (Assurance) Commentaire : Bien que le Conseil possède une police de responsabilité civile pour les sorties approuvées, l'utilisation d'un véhicule personnel engage d'abord l'assurance privée du conducteur.	et irréaliste qui nuirait à la supervision active ? Pourrait-on spécifier que cette obligation concerne les transitions majeures (départ/arrivée, changements de lieux principaux) ? » 5. Sur l'accès aux moyens de communication Commentaire : Les directives actuelles disent que l'enseignant doit avoir accès à un moyen de télécommunication « si possible ». · Question suggérée : « Dans un souci de sécurité accrue, la politique peut-elle transformer l'accès à un moyen de télécommunication fonctionnel (cellulaire du Conseil ou autre) en une obligation institutionnelle fournie par l'école, plutôt qu'une simple possibilité ? Un enseignant ne devrait jamais se retrouver en sortie sans moyen de joindre les secours. »	
--	--	--	--	--	--	---	--

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

					· Question suggérée : « Étant donné que le transport en véhicule personnel expose l'enseignant à une réclamation sur sa propre police d'assurance en cas d'accident, le Conseil ne devrait-il pas privilégier l'usage exclusif de taxis ou de voitures de location (payés par l'école) lorsque le transport en commun n'est pas disponible ? Cela éliminerait le risque financier et juridique personnel pour le membre du personnel. »		
448	May 26, 2026, 10:28 AM	ADFO	Non, je n'ai aucun commentaire				
446	May 18, 2026, 07:20 PM	Personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Non, je n'ai aucun commentaire				
445	May 15, 2026, 07:48 PM	Présidence du conseil d'école	Non, je n'ai aucun commentaire				
444	May 15, 2026, 04:04 PM	Présidence du conseil d'école	Non, je n'ai aucun commentaire				

COMMENTAIRES REÇUS LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

441	May 13, 2026, 10:42 AM	Représentants syndicaux	Non, je n'ai aucun commentaire				
439	May 09, 2026, 08:05 AM	Personnel des écoles (directions, directions adjointes, personnel enseignant, de secrétariat, de conciergerie)	Non, je n'ai aucun commentaire				